

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail



CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU, NEW YORK, JUILLET 2020



JUIN 2020



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
DECLARATION LIMINAIRE	vii
FAITS SAILLANTS.....	ix
I. INTRODUCTION	1
II. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN.....	2
2.1. Note conceptuelle et feuille de route du processus	2
2.2. Ateliers nationaux d'animation du processus	3
2.3. Ateliers Régionaux et internationaux et partage d'expériences autour du processus.....	3
III. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR.....	4
3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable	4
3.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	4
3.3. Spatialisation des cibles prioritaires des ODD.....	5
3.4. Mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté »	6
3.5. Mécanismes Institutionnels.....	9
3.6. Questions d'ordre structurel	13
IV. PROGRES SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES.....	16
4.1. Niveau d'avancement des cibles et réponses des politiques publiques au Bénin ¹⁶	
4.2. Contribution active des autres parties prenantes	41
4.3. Evaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD : leçons apprises et bonnes pratiques.....	44
V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	46
5.1. Digitalisation et numérique en faveur des ODD.....	46
5.2. Projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030	47
5.3. Foras et tables rondes sur le financement des ODD	48
VI. CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES	49
6.1. Conclusion	49
6.2. Prochaines étapes	50
ANNEXE STATISTIQUE	a



LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Planning de réalisation des activités de préparation du forum	2
Tableau 2 : Structuration des pools thématiques des OSC autour des Groupes Thématiques.....	11
Tableau 3 : Performance des cibles prioritaires.....	17
Tableau 4 : Niveaux d'évolution des indicateurs des cibles prioritaires.....	a

Liste des graphiques

Graphique 1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil.....	37
--	----

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie des cibles prioritaires ODD spatialisées	6
Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel	13
Figure 2 : Statuts et tendances actuels des ODD	18
Figure 3 : Prévalence de la malnutrition et du retard de croissance des enfants de moins de cinq ans par département au Bénin.....	21
Figure 4 : Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire et le secondaire par commune en 2019.....	24
Figure 5 : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable par département en 2018.....	27
Figure 6 : Cadre de résultat du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030	47



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABRI	Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation
AEP	Adduction d'Eau Potable
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AIB	Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANSSI	Agence Nationale de la Sécurisation des Systèmes d'Information
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ARCEP Bénin	Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
ATCP	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BEPPAAG	Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
BIDC	Banque d'Investissement de Développement de la CEDEAO
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAPE	Centres d'Accueil et de Protection de l'Enfant
CFA	Communauté Financière Africaine
CDA-ODD	Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIEPA	Centre d'Intégration et d'Epanouissement des Personnes Centres Âgées
CIME	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CNAB	Confédération Nationale des Artisans du Bénin
CNP Bénin	Contrôle National du Patronat du Bénin
CNV	Contribution Nationale Volontaire
CP	Crédit de Paiement
CPS	Centre de Promotion Sociale
CRIET	Cours de Répression des Infractions Economique et du Terrorisme
DDAEP	Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DERICC	Développement d'une Résilience Inclusive aux Changements Climatiques et aux Catastrophes au Bénin
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques



DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
DGEau	Direction Générale de l'Eau
DGI	Direction Générale des Impôts
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DSM	Déchets Solides Ménagers
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENV	Examens Nationaux Volontaires
EPE	Equivalents Point d'Eau
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi du Secteur Informel
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
FRADD	Forum Régional Africain pour le Développement Durable
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IIAG	Ibrahim Index of African Governance
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IRPP	Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques
IUEP	Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel
MAEP	Mécanisme Africain pour l'Evaluation par les Pairs
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	MINISTERE des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministère de L'Industrie et du Commerce
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MTCA	Ministère du Tourisme de la Culture et de l'Artisanat
MW	Méga Watt
NDT	Neutralité de la Dégradation de la Terre
OBSVJ	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes
OCPM	Office Central de Protection des Mineurs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAI	Plan Annuel d'Investissement



PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDA	Pôles de Développement Agricole
PADAAM	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché
PAEF-PG	Projet d'Autonomisation Economique des Femmes et Promotion du Genre
PAESB	Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin
PAURAD	Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation
PCSS-ODD	Projet Conjoint d'appui à la Statistique pour le Suivi des ODD
PDC	Plan de Développement Communal
PDPIM	Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural
PEPRAU	Projet d'Eau Potable en Milieu Rural et Assainissement en Milieu Urbain
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNDF	Projets Nationaux de Développement des Filières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSAF	Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale
PPBS	Planification-Programmation-Budgétisation et Suivi-Evaluation
PSDCC	Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés
PTA	Plans de Travail Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBER	Réseau Béninois d'Éducation et de Recherche
RECAFEM	Programme de Renforcement des Capacités d'Actions des Femmes
RIA	Analyse Rapide intégrée
RNT	Radio Numérique Terrestre
SAAB	Société des Aéroports du Bénin
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Electrique
SGPC	Système de Gestion des Plaintes et du Contentieux
SIDoFFE-NG	Nouvelle Génération de Système Intégré des données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant
SIGFP	Système d'Information de Gestion des Finances Publiques
SIRB	Société des Infrastructures Routières du Bénin
SNAEP	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural



SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système Statistique National
SNU	Système des Nations Unies
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
ST-CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel
SWEED	
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Traitement Préventif Intermittent
TS	Tentative de Suicide
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TVM	Taxe sur les Véhicules à Moteur
UNDESA	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
USD	United States Dollar
VBG	Violences Basées sur le Genre
VNR	Voluntary National Reviews



DECLARATION LIMINAIRE

Après quatre ans de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et deux participations au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), éditions 2017 et 2018, le Bénin s'est résolument inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa marche vers l'atteinte des ODD, à l'horizon 2030.

En effet, à la suite de la priorisation des cibles des ODD et de leur intégration dans le cadre national de planification, le Bénin s'est engagé dans un vaste processus de spatialisation des cibles prioritaires des ODD en vue de retenir pour chacune des soixante-dix-sept communes (77) que compte le Bénin, celles qui répondent à ses spécificités. Cet exercice, qui a été conduit dans une démarche inclusive et participative, a permis de retenir pour chaque commune, les dix (10) cibles les plus importantes.

Pour répondre au besoin accru de ressources pour le financement du développement et s'inscrire dans une approche soutenue de planification à long terme, le Bénin a réalisé une évaluation chiffrée des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des cibles prioritaires des ODD à l'horizon 2030. Ce costing des ODD a révélé des besoins en ressources financières et technologiques qui représentent environ 60,8% du PIB alors que les ressources fiscales domestiques atteignent à peine 18% du PIB par an. La mobilisation du volume de ressources estimées a induit la conception d'un programme dénommé Initiative spéciale " Ne laisser personne de côté" qui vise, à travers l'organisation de tables rondes sectorielles et de fora, à capter les ressources nécessaires à l'atteinte des ODD.

Dans la même dynamique et prenant acte des impératifs de la Déclaration Politique des Chefs d'Etat lors du sommet sur les ODD de septembre 2019, le Gouvernement du Bénin s'est engagé à faire de la prochaine décennie, une décennie d'actions ambitieuses et accélérées, en redoublant d'efforts pour des progrès plus remarquables à travers l'élaboration d'un Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD (CDA-ODD). L'élaboration de ce document fait suite à la réalisation d'une évaluation sommaire des ODD en vue d'apprécier les résultats obtenus après quatre années et d'opérer les ajustements appropriés pour accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2030.

L'élaboration du Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD a permis de revisiter les goulots d'étranglements et les problèmes majeurs liés à la mise en œuvre des ODD et d'identifier les mesures spécifiques et les projets et programmes d'investissements susceptibles d'impacter significativement la mise en œuvre des ODD et de résoudre les problèmes récurrents y relatifs.

Il constitue autour de l'Initiative spéciale " Ne laisser personne de côté", non seulement un moyen de mobilisation des ressources mais également un instrument de cadrage des politiques de mise en œuvre des ODD sur les dix prochaines années.



La participation du Bénin au FPHN de juillet 2020 s'inscrit dans le cadre du renforcement des actions de mobilisation de partenariats et constitue une opportunité pour le Bénin de réaffirmer son engagement, de partager à nouveau ses expériences et ses bonnes pratiques dans la mise en œuvre des ODD. Elle constitue également pour le Bénin, l'occasion de recueillir les expériences réussies ailleurs pour une mise en œuvre efficace des ODD.

En vue de relever le défi lié à la disponibilité des données pour mesurer les progrès réalisés, le Bénin s'est doté d'une 3^{ème} Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-3) qui a été adoptée en Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 22 avril 2020. Aussi, a-t-il mis en place une task force dédiée à la réflexion stratégique et opérationnelle dans la perspective d'améliorer constamment les approches et dispositifs statistiques nationaux et sectoriels pour produire des données de qualité, désagrégées en vue d'améliorer le niveau de renseignement des indicateurs. La nécessité d'avoir des données désagrégées impose au pays de confronter ses approches à celles des autres.

L'ambition du Gouvernement d'offrir à la population béninoise un cadre de vie sain s'est concrétisée par la réalisation de la première phase d'un vaste programme d'asphaltage visant le pavage, le bitumage, l'assainissement et l'éclairage des rues de plusieurs villes du pays ainsi que l'adoption de profondes réformes pour assurer l'accès à l'eau pour tous.

ABDOULAYE BIO TCHANE
Ministre d'Etat chargé du Plan
et du Développement



FAITS SAILLANTS

1. Fort de ses deux expériences de participation au mécanisme de suivi global et volontaire de la mise en œuvre des ODD, le Bénin se présente pour la troisième fois au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable placé sous le thème central « **Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et de résultat pour le développement durable** » avec un examen approfondi sur tous les ODD.

a. Méthodologie

2. La préparation de ce rapport s'est déroulée selon un processus participatif et inclusif faisant intervenir toutes les parties prenantes à chacune de ses étapes malgré le contexte marqué par la pandémie de la COVID-19. Il a regroupé l'ensemble des acteurs de développement. Ce processus a été marqué par plusieurs ateliers nationaux.

3. Au total, une cinquantaine de séances de travail ont été organisées, mobilisant près de quatre cents (400) différents acteurs sur une période de quatre (04) mois. Par ailleurs, le Bénin a également participé à des ateliers et dialogues virtuels internationaux ayant porté sur les approches, méthodes, expériences et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des ODD et la préparation du FPHN. Ainsi, le pays a participé à la sixième session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable (FRADD) du 24 au 27 février 2020 à Victoria Falls (Zimbabwe) ; au Webinaire global pour les pays préparant leur Examen Volontaire National 2020, du 27 au 31 mars 2020 et au premier dialogue virtuel sur les examens nationaux volontaires (ENV), le 23 avril 2020.

b. Focus sur les progrès réalisés, les facteurs de réussite ou d'échec

4. En ce qui concerne le point des progrès sur les objectifs et les cibles, il ressort, à partir des indices ODD calculés, que le Bénin est à mi-chemin (50%) de l'atteinte de la cible 1.2 « pauvreté » et a réalisé 65% des pas vers l'atteinte de la cible 3.2 relative à la mortalité néonatale et infantile. Au niveau du pilier « Prospérité », le Bénin est à 36% du chemin vers l'atteinte de la cible 9.1 relative aux infrastructures durables, résilientes et accessibles et à 1% vers l'atteinte de la cible 9.2 « industrialisation socio-économique durable ». Pour ce qui est du pilier « Planète », le pays a effectué 9% des progrès vers l'atteinte de la cible 15.2 relative à la gestion durable des forêts. Enfin, au niveau du pilier « Paix », le pays a parcouru 6% du chemin vers l'atteinte de la cible 16.6 « institution exemplaire » et 44% vers l'atteinte de la cible 16.9 relative à l'état civil.

5. La grande disponibilité des partenaires au développement et l'intégration des ODD au cadre national de développement constituent des facteurs de réussite observés dans le parcours ODD du pays, alors que l'étroitesse de l'espace budgétaire ainsi que les chocs contracycliques à l'instar de la COVID-19 dont est souvent victime le pays en constituent des facteurs limitants.



c. Compromis pour accélérer la mise en œuvre des ODD

6. La prise de conscience du caractère intégré, indivisible et interconnecté des ODD a permis au Gouvernement de mettre en place l'initiative spéciale de financement des ODD, « Ne laisser personne de côté », organisé autour de neuf (09) ODD clés à savoir : Protection sociale (ODD 1), Faim et agriculture (ODD 2), Santé (ODD 3), Education (ODD 4), Energie (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD8), Infrastructures (ODD 9), Villes et Communautés Durables (ODD 11) et Vie terrestre (ODD15).

d. Principe « Ne laisser personne de côté »

7. Les initiatives essentielles ciblées par le Bénin dans ce cadre concernent la mise en place: (i) du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain » qui offre aux bénéficiaires, un paquet intégré de quatre services que sont l'assurance-maladie, le crédit, la formation à l'intention des acteurs du secteur informel et l'assurance retraite pour les acteurs du secteur informel non couvert ; (ii) du projet "SWEED" d'autonomisation des femmes en vue de l'accélération de la transition démographique; (iii) des initiatives en faveur de la fourniture de l'eau potable et de solutions aux problèmes énergétiques. *

e. Les bonnes pratiques

8. Au nombre des bonnes pratiques, on peut citer : (i) les mesures des performances des cibles et des ODD à travers la Conception des indices synthétiques qui permet de situer la marche vers les ODD ; (ii) la spatialisation des cibles des ODD qui a permis de retenir pour chacune des communes, les 10 cibles les plus importantes et (iii) la poursuite de la mesure de la sensibilité des Plans de Travail Annuel (PTA) des ministères aux ODD.

f. Mécanisme institutionnel

9. Depuis 2017, le Bénin a mis en place un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation efficace qui a pour mission d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le dispositif national de planification. Ce mécanisme est constitué de cinq (05) organes à savoir : (i) le comité d'orientation ; (ii) le comité technique de pilotage ; (iii) le cadre de coordination Commune-Gouvernement ; (iv) le cadre de concertation des Organisations de la Société Civile et (v) le Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Développement Durable (GRED).

g. Moyens de mise en œuvre

10. Trois points d'attention sont retenus pour favoriser la mise œuvre des ODD. Il s'agit du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030, de la digitalisation et du numérique en faveur des ODD et des fora et tables rondes sur le financement des ODD.

h. Défis majeurs

11. Les défis concernent, entre autres, la synergie dans les actions des acteurs, la capacité du dispositif de suivi-évaluation et la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines.



I. INTRODUCTION

12. La contribution nationale volontaire 2020 du Bénin capitalise les acquis des éditions 2017 et 2018 du Forum Politique de Haut Niveau ainsi que les meilleures pratiques tirées de sa participation auxdites éditions et au sommet des Chefs d'Etat de septembre 2019. Ainsi, poursuivant les actions engagées dans la mise en œuvre des ODD, le Bénin a réalisé en 2019 la spatialisation des cibles prioritaires des ODD.

13. En effet, tenant compte de ce que plus de 60% des ODD ont une implication locale et en considérant l'importance et la centralité du rôle des collectivités locales, des régions, des villes et des municipalités, dans le processus de mise en œuvre de ces objectifs, un vaste processus de spatialisation des cibles prioritaires a été mené au niveau des soixante-dix-sept (77) communes que compte le Bénin. Ainsi, à partir du package des 49 cibles prioritaires retenues au plan national, chaque collectivité territoriale en a retenu en général une dizaine de celles qui cadrent avec ses réalités.

14. De même, la réalisation de l'analyse de la sensibilité des Plans de Travail Annuel (PTA) aux ODD des éditions 2018 et 2019 et les rapports y afférents, adoptés en Conseil des Ministres, ont donné lieu à des recommandations fortes qui exigent que la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable (DGCS-ODD) soit associée à tous les niveaux du processus budgétaire, aux fins de la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans les PTA. De plus, le pays a réalisé en 2019 l'analyse de la contribution du budget de l'Etat à l'atteinte des ODD et prévoit pour l'année 2020 de l'affiner et de mieux prendre en compte les dimensions transversales de ces objectifs.

15. Par ailleurs, cinq ans après l'adoption des ODD, il était devenu impératif pour le Bénin de réaliser une évaluation sommaire des ODD en vue d'apprécier les résultats obtenus et d'opérer les ajustements appropriés pour espérer en 2030 atteindre les objectifs escomptés. Ces résultats ont constitué la base du Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération de la mise œuvre des ODD (CDA-ODD).

16. Le présent rapport du Bénin au FPHN, édition 2020, rend compte des progrès réalisés par le pays dans sa marche vers les ODD et s'articule autour de cinq (05) sections outre l'introduction. La première section aborde la méthodologie et le processus de préparation de l'examen ; la deuxième section porte sur les politiques et l'environnement facilitateur ; la troisième traite des progrès sur les objectifs et les cibles ; la quatrième se penche sur les moyens de mise en œuvre et la cinquième section est consacrée à la conclusion et aux perspectives.



II. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN

17. Tenant compte des principes fondateurs de l'agenda 2030, le Bénin a élaboré, suivant une démarche participative et inclusive impliquant tous les acteurs, son troisième rapport volontaire à travers les trois (03) étapes clés ci-après : (i) l'élaboration et la validation d'une note conceptuelle et d'un chronogramme pour le processus ; (ii) l'organisation des ateliers nationaux et (iii) la participation à des ateliers et séminaires internationaux.

2.1. Note conceptuelle et feuille de route du processus

18. En dépit du contexte marqué par la pandémie du coronavirus, le Bénin a élaboré dans une démarche participative et inclusive, le Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD aux fins de guider ses interventions sur la décennie à venir. De même, les initiatives au titre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui visent à accélérer la réalisation des ODD y figurent.

19. La feuille de route élaborée pour conduire la préparation du Bénin à ce forum est structurée autour de douze (12) étapes comme présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Planning de réalisation des activités de préparation du forum

N° Ordre	Activité	Période
I	Travaux préparatoires et lancement du processus	Février- Mars 2020
II	Collecte de données et d'informations	Mars -Avril 2020
III	Evaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD	Mars -Avril 2020
IV	Synthèse des résultats de la spatialisation et d'autres travaux	Avril -Mai 2020
V	Elaboration du Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD	Avril -Mai 2020
VI	Rédaction du Mot Clé du Ministre d'Etat	Avril 2020
VII	Rédaction de la Contribution Nationale Volontaire	Mars -Mai 2020
VIII	Validation de la Contribution Nationale Volontaire	28 Mai 2020
IX	Finalisation des supports de présentation (Rapports, Power point, Vidéo)	05 Juin 2020
X	Transmission des supports de présentation à UNDESA	10-juin 2020
XI	Participation au FPHN, 2020	6 au 16 Juillet 2020
XII	Atelier de Restitution de la participation du Bénin au FPHN, 2020	Août 2020

Source : DGCS-ODD, Mars 2020



2.2. Ateliers nationaux d'animation du processus

20. Le processus de préparation de la Contribution Nationale Volontaire (CNV) de 2020 a été marqué par plusieurs ateliers nationaux aussi bien au niveau des acteurs étatiques, des communes que de la société civile.

21. Dans un premier temps, deux ateliers ont eu lieu avec les partenaires techniques et financiers en vue d'enrichir d'une part la note conceptuelle sur le Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération des ODD et d'autre part, la feuille de route du processus d'élaboration du rapport VNR axé sur la décennie d'actions. Dans un second temps, une série d'ateliers ont été organisés avec de petits groupes d'acteurs en raison des mesures de protection et de lutte contre la COVID-19, pour garantir le caractère inclusif et participatif du processus.

22. En effet, les travaux d'élaboration du rapport volontaire du Bénin ont démarré le mardi 17 mars 2020 par un atelier méthodologique et d'échanges sur le processus CNV 2020. L'objectif visé, à travers ce lancement officiel, est d'assurer la mobilisation de tous les acteurs autour du processus et de partager la feuille de route prévue à cet effet. Au total, une cinquantaine de séances de travail ont été organisées, mobilisant sur une période de quatre (04) mois, quatre cents (400) différents acteurs à savoir : les Ministres, les Présidents d'institutions, les Députés, les Représentants des agences du Système des Nations Unies, les Partenaires Techniques et Financiers, l'Association Nationale des Communes du Bénin, le Patronat, les acteurs de la société civile, les centrales syndicales, les confessions religieuses, les organisations de la jeunesse, les hauts cadres et points focaux ODD de tous les Ministères, ainsi que toutes autres parties prenantes au développement du pays .

2.3. Ateliers Régionaux et internationaux et partage d'expériences autour du processus

23. Le processus de préparation de la CNV du Bénin a bénéficié de la participation du pays à des ateliers régionaux et internationaux de partage d'expériences. L'année 2020 ayant été marquée par la pandémie de la COVID-19, seule la sixième session du Forum Régional Africain pour le Développement Durable (FRADD) a pu se tenir du 24 au 27 février 2020 à Victoria Falls au Zimbabwe. Les autres sessions ont été organisées par visioconférence. Il s'agit : i) du Global Webinaire organisé du 27 au 31 mars 2020 par le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies en collaboration avec le Groupe de Travail sur les Examens Nationaux Volontaires (ENV) et le mécanisme de coordination des parties prenantes au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable pour les pays préparant leur Examen Volontaire National ; ii) du Premier dialogue virtuel sur les examens nationaux volontaires (ENV) organisé par le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), le 23 avril 2020 à Johannesburg et iii) du Webinaire sur l'intégration de l'agenda 2030 dans les plans nationaux et stratégies : la prise en compte et la réponse de la COVID 19, organisé par les Nations Unies, le 12 Mai 2020.



III. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR.

3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable

24. Au lendemain de l'adoption de l'agenda 2030, le Bénin a réalisé les travaux relatifs à i) la priorisation des cibles des ODD et de leur contextualisation qui a permis d'en retenir un ensemble de quarante-neuf (49) cibles prioritaires (hormis les cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et celles de l'ODD 17) et ii) la domestication des indicateurs desdites cibles prioritaires.

25. Ces travaux de domestication ont été poursuivis et permis la mise en place, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), d'une task force constituée des experts de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). L'objectif visé est d'améliorer le niveau de renseignement régulier des indicateurs et d'en assurer un suivi efficace de leurs progrès. Les travaux réalisés par l'équipe d'experts ont permis : (i) de faire un état des lieux sur la production des indicateurs des cibles prioritaires ODD avec les ministères sectoriels ; ii) de définir des algorithmes au regard des métadonnées des indicateurs et iii) de calculer les indicateurs des ODD. L'exercice réalisé au titre de l'année 2019 a ressorti les résultats ci-après : (i) 164¹ indicateurs sont retenus après contextualisation des 80 indicateurs internationalement définis par les Nations Unies, associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin ; (ii) 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ; (iii) 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% et (iv) 38 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel soit 23%.

3.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

26. Les travaux de base indiqués supra ont facilité l'intégration des cibles prioritaires dans les documents de planification. Ainsi, les lignes directrices qui ont guidé la formulation des stratégies du PND et de son premier document d'opérationnalisation à court et moyen termes, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), ont été construites autour des thématiques des ODD et des cibles prioritaires retenues par le Bénin.

27. Ensuite, l'analyse de l'arrimage aux cibles prioritaires des ODD du Programme d'Action du Gouvernement, articulé autour des projets phares, des projets prioritaires et des réformes, révèle que le PAG est fortement ancré sur les cibles prioritaires des ODD. Les résultats ressortent que les projets prioritaires et les projets phares adressent respectivement 90% et 65% des cibles prioritaires. Quant aux réformes, elles adressent 64% des cibles prioritaires des ODD.

28. Enfin, le Gouvernement a organisé des ateliers techniques d'accompagnement des communes des douze (12) départements en vue de renforcer leurs capacités à l'effet de l'intégration des ODD dans leurs documents de Planification du développement local (PDC et PAI). L'évaluation a révélé un degré

¹ Les travaux ont permis de sortir les doublons passant de 168 à 164 indicateurs.



d'alignement significatif des PDC 3ème génération sur les cibles prioritaires. Il sera procédé à l'intégration des cibles prioritaires non prises en compte à l'examen à mi-parcours desdits PDC.

29. Par ailleurs, le costing des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 au regard des cibles prioritaires retenues pour le Bénin indique des besoins en ressources financières et technologiques sans précédent sur la douzaine d'années restantes (2018-2030). Les ressources nécessaires pour le financement de ces différentes cibles, estimées avec l'assistance du PNUD, s'élèvent à 42.451,6 milliards de francs CFA, soit 74,5 milliards US Dollars, au moins. Ce qui représente un coût moyen annuel d'environ 3.265,5 milliards de francs CFA équivalant à 5,7 milliards US Dollars. Ce coût correspond à 60,8% du PIB alors que les ressources fiscales domestiques atteignent à peine 18% du PIB par an (Rapport du costing, 2018). Le même exercice réalisé par le FMI suivant une méthodologie différente a abouti à des résultats similaires et confirme des besoins importants de ressources complémentaires. Ainsi, le document de plaidoyer pour la mobilisation desdites ressources nécessaires à la réalisation des ODD est en cours d'élaboration. Enfin, ces résultats sont intégrés dans le cadre programmatique et budgétaire chaque année à travers la programmation et la priorisation des besoins en lien avec le costing des ODD.

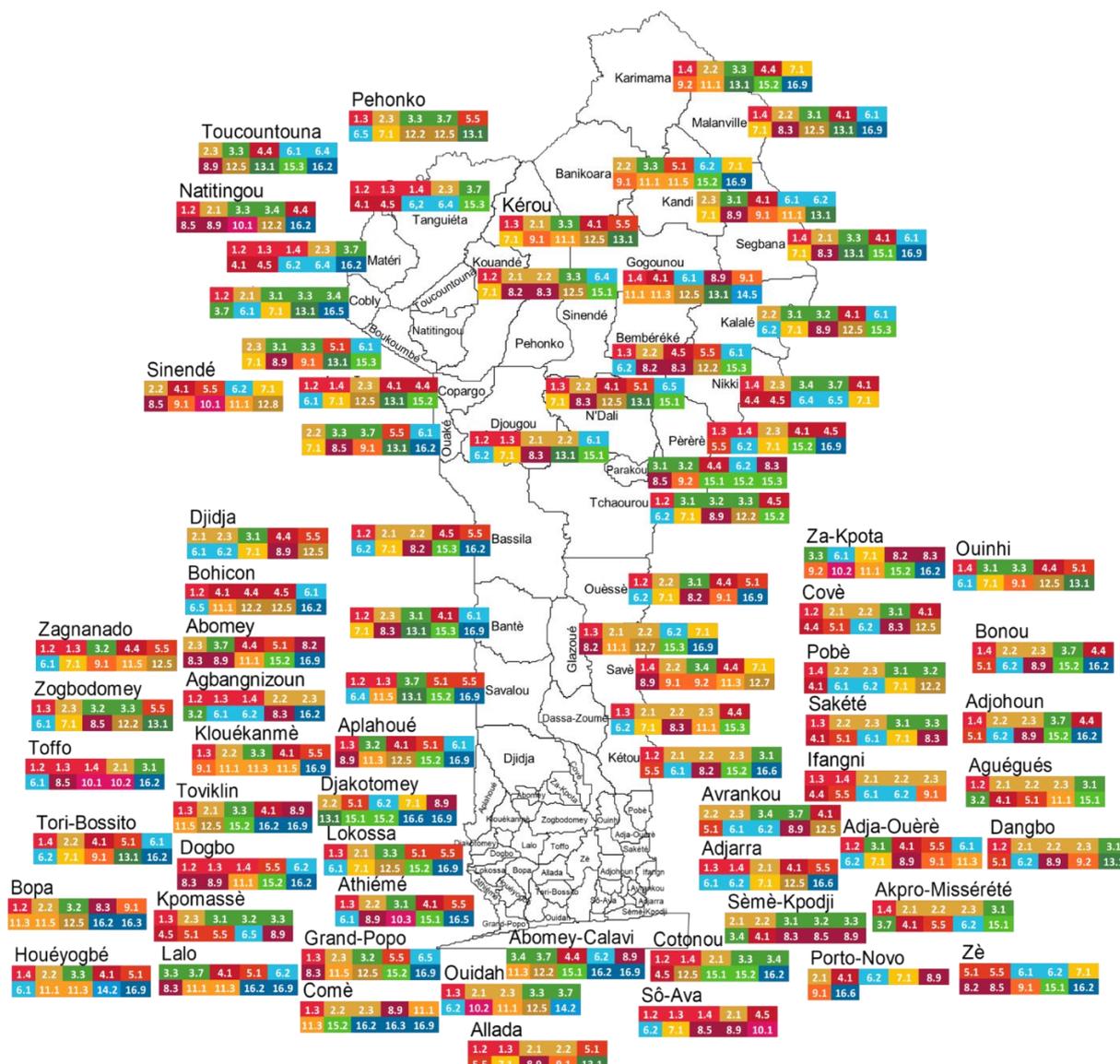
3.3. Spatialisation des cibles prioritaires des ODD

30. Préoccupé par la mise en œuvre locale des ODD et le respect des engagements du Bénin vis-à-vis de la communauté internationale, le Bénin a conduit dans une approche participative et inclusive, le processus de spatialisation des cibles prioritaires des ODD dans les 77 communes. L'analyse diagnostique qui a sous-tendu le processus, a révélé de grandes disparités dans la prise en compte des ODD dans les PDC. Ces disparités portent fondamentalement sur la couverture des ODD par les communes. Il en est de même des regroupements par groupe thématique des ODD.

31. L'exercice a permis de rendre disponible une monographie précisant pour chacune des communes que compte le pays, les dix (10) cibles prioritaires assorties des normes d'actions à réaliser et qui sont issues des quarante-neuf (49) cibles retenues au niveau national par le Bénin. Il présente l'avantage d'établir une articulation entre la déclinaison locale des cibles prioritaires des ODD, les domaines de développement local et les normes d'actions publiques locales définies par la loi sur la décentralisation. Les communes apparaissent dès lors comme des leviers pour l'atteinte des ODD en République du Bénin.



Figure 1 : Cartographie des cibles prioritaires ODD spatialisées



Légende : Les codes des cibles prioritaires spatialisées sont mentionnés devant le nom de chaque commune avec une couleur correspondant à celle de l'ODD auquel chaque cible est associée

Source : Travaux de spatialisation des cibles prioritaires ODD, DGCS-ODD, 2020

3.4. Mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté »

32. Pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté, les initiatives essentielles ciblées par le Bénin sont celles qui se préoccupent des individus et des groupes exclus et vulnérables. Elles visent à renforcer l'autonomie de tous et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur situation, de leur handicap, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion et de leur statut économique.



3.4.1. De la mise en œuvre du projet "Assurance pour le Renforcement du Capital Humain"

33. L'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) est le principal outil de la mise en œuvre de la stratégie de protection sociale adoptée en 2018. Il consiste en un paquet intégré de quatre services que sont l'assurance-maladie, le crédit, la formation à l'intention des acteurs du secteur informel et l'assurance retraite pour les acteurs du secteur informel non couvert actuellement par un dispositif de pension de retraite ou d'assurance maladie en particulier les pauvres extrêmes. Tout ce paquet vise à sortir les populations de la précarité et accroître leurs capacités à l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la cible 1.3 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ». Le caractère intégré de ARCH permet d'assurer l'inclusivité du système de protection sociale et de faire bénéficier aux groupes vulnérables, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur situation au regard du handicap, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion et de leur statut économique, d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou de services sociaux.

34. Les actions prévues visent à terme à assurer : (i) l'accès au système de santé à moindre coût aux populations pauvres, environ 4,3 millions de Béninois ; (ii) l'amélioration du niveau de compétence d'environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel par des formations opérationnelles, (iii) l'accès au crédit pour environ 1,8 million de Béninois acteurs du secteur informel et , (iv) la souscription à une pension de retraite par environ 2 millions de Béninois acteurs du secteur informel.

3.4.2. De la mise en œuvre du projet "SWEED" d'autonomisation des femmes

35. Le Bénin a adhéré en 2019 à l'initiative régionale SWEED axée sur l'autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel. L'initiative prévoit, entre autres, d'accélérer la transition démographique afin de déclencher le dividende démographique et réduire les inégalités de genre dans les pays concernés. D'une manière singulière, sa mise en œuvre devrait accélérer la réalisation des droits et du plein potentiel de 3 302 000 jeunes des deux sexes du Bénin pour enclencher les bénéfices du dividende démographique. Ces objectifs seront atteints à travers : (i) la création d'une demande pour les produits et services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle en favorisant le changement social et comportemental et l'autonomisation des femmes et des adolescentes, (ii) le renforcement des capacités régionales afin d'améliorer l'offre en produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, et nutritionnelle et en personnel qualifié et, (iii) le renforcement du plaidoyer et la concertation de haut niveau menés dans le cadre des interventions, ainsi que les capacités pour l'élaboration des politiques. Ses interventions s'inscrivent dans la mise en œuvre du principe de ne laisser de côté notamment les filles et des femmes.



3.4.3. Des initiatives en faveur de la fourniture de l'eau potable

36. Conscient de l'importance de l'eau potable dans l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement du Bénin a très tôt pris l'engagement d'assurer l'accès de tous à l'eau potable d'ici à 2021. En 2019, les principales réalisations en vue de l'atteinte de cet objectif concernent: (i) la réalisation de 98 forages à gros débit sur une prévision de 199 forages de l'ANAEP-MR; (ii) la réalisation, sur le projet d'Hydraulique Villageoise et Assainissement en milieu rural BID-UEMOA Phase 2 (MOD), de cent trois (103) forages positifs sur les 120 prévus, tous équipés de tubage ; (iii) la mise en place du système de télégestion des réseaux d'alimentation en eau potable des villes de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations et (iv) l'acquisition de 12.000 kits de branchement pour le raccordement des ménages au réseau de distribution de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Dans la perspective de ne laisser personne de côté, les choix opérés visent entre autres la maîtrise des charges d'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable impliquant des niveaux de tarifs susceptibles de pénaliser les consommateurs à faible revenus et la promotion des branchements à coût réduit.

37. Par ailleurs, des mesures et réformes sont engagées en vue d'assurer : (i) l'accélération de l'investissement pour l'accès universel en 2021, (ii) la professionnalisation de la gestion des ouvrages d'eau potable à travers une délégation de la gestion et, (iii) le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale.

3.4.4. Des solutions aux problèmes énergétiques

38. Dans la perspective d'assurer l'autonomie énergétique d'ici 2025 et un mix énergétique de 50% d'ici 2030, le Gouvernement du Bénin a réalisé au titre de l'année 2019 : (i) les travaux de construction d'une centrale de 120 MW et sa mise en service le 29 août 2019, (ii) l'installation de deux (02) systèmes photovoltaïques (PV) résilients constitués de deux (02) kiosques métalliques, de deux (02) hangars, de deux (02) mini-centrales photovoltaïques résilients et de trente (30) candélabres solaires comme mesures d'adaptation pour l'électrification des communautés vulnérables hors réseau conventionnel. La capacité propre installée au Bénin à fin 2019 est de 190 MW ; ce qui permet une couverture des besoins à la pointe de 76%. En optant pour ces choix, le Gouvernement a contribué à la réduction substantielle des coupures, la stabilité du réseau et la disponibilité de l'énergie en vue de prendre en compte toutes les couches de la population.

39. Par ailleurs les mesures actuelles en cours pour accélérer l'atteinte des objectifs que le pays s'est fixé dans ce secteur, concernent : (i) la poursuite de l'accroissement des capacités nationales de production ; (ii) le développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ; (iii) le développement de l'électrification rurale et l'électricité hors réseau ; (iv) le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; (v) le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires du secteur de l'énergie.



3.5. Mécanismes Institutionnels

40. Pour rendre efficace la mise en œuvre des ODD, le Bénin a mis en place depuis 2017, un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des ODD qui a pour mission d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification nationale, sectorielle et locale du Bénin.

41. Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation est composé de cinq (05) instances : (i) le comité d'orientation dirigé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement ; (ii) le comité technique de pilotage ; (iii) le cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD ; (iv) le cadre de concertation des Organisations de la Société Civile autour des ODD et (v) le Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Développement Durable (GRED). Il convient de noter que les travaux sont en cours pour la mise en place très prochainement d'un cadre de concertation avec les acteurs du secteur privé.

3.5.1. Composition et mission du Comité d'Orientation

42. Il est composé des membres du Gouvernement, du Conseiller Spécial du Chef de l'État et Coordonnateur du Bureau d'Analyse et d'Investigation, de deux représentants de l'Assemblée Nationale, du Président du Conseil Economique et Social ou son représentant, des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), du Président du Conseil National de l'Education, du Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ou son représentant, du Président du Conseil National du Patronat (CNP-Bénin) ou son représentant, du Président du Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) ou son représentant, de deux (02) représentants de la Société Civile dont la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin, de deux (02) Secrétaires Généraux des Centrales syndicales les plus représentatives selon les élections professionnelles, de deux (02) représentants de l'Association Nationale des Communes du Bénin, de deux (02) représentants de Fédérations de Femmes, de deux (02) représentants des Associations des Personnes handicapées, de deux (02) représentants du Parlement des Jeunes. Le DGCS-ODD assure le rapportage du Comité d'orientation et pourrait être suppléé par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF). Il peut être élargi aux partenaires techniques et financiers. Le comité d'orientation a pour mission d'étudier les actions visant la mise en œuvre des ODD telles que prévues par la DGCS-ODD, au niveau national et au niveau des Ministères sectoriels. Lesdites actions doivent prendre en compte l'analyse de la sensibilité ODD des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères sectoriels, effectuée chaque année par la DGCS-ODD. Il a aussi pour mission de faire du lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires et d'instruire le Comité technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre aux échéances prévues à cet effet (de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année). Le Comité d'Orientation est présidé par le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement. Il convoque et préside une séance de suivi tous les trimestres, dans les mêmes mois que ses collègues reçoivent le rapport de leurs collaborateurs (le 15 du mois au plus tard). Le Ministre d'Etat, au terme de la



séance de suivi-évaluation, rend compte au Chef de l'Etat en Conseil des Ministres, (avant la fin du mois) et reçoit instructions de ce dernier pour l'amélioration du suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD. Le rapport présenté par le Ministre d'Etat à la séance du Comité d'Orientation est rédigé par le Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD, qui assure le Secrétariat Permanent dudit Comité. Il prend en compte la synthèse des rapports des Ministères sectoriels.

3.5.2. Composition et mission du Comité Technique de Pilotage

43. Il est composé des représentants des groupes techniques animés par les points focaux des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des Ministères sectoriels, de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP), de la Direction Générale du Financement du Développement (DGFD), de la Direction Générale de l'Observatoire du Changement Social (OCS), du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), de la Direction Générale du Budget (DGB), de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) près la Présidence de la République, du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG), de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL), de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) incluant les agences des Nations Unies, des Organisations de la Société Civile (Réseau pour les ODD...), des organisations du secteur privé incluant les chambres et représentations des entreprises. Le DGCS-ODD assure le Secrétariat Permanent du Comité. Il a pour mission de suivre la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des ODD telles que prévues au niveau national et de les évaluer au besoin. Il est chargé de relayer au Comité d'orientation toutes les difficultés rencontrées ainsi que les préoccupations nécessitant son intervention. Il constitue son bras opérationnel et devra mettre en œuvre toutes les instructions et recommandations reçues de ce dernier. Il doit également éclairer ce dernier sur les informations et pistes d'interventions nécessaires devant lui permettre d'assurer pleinement le plaidoyer en matière de mobilisation de ressources.

44. Le rapport du Comité Technique de Pilotage est élaboré en prenant comme input, les différents rapports élaborés par les acteurs sectoriels. Chaque fin d'année, la DGCS-ODD élabore et fait apprécier par le Président du Comité d'Orientation, le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin. Seul ce dernier autorise sa dissémination, soit de son propre chef, soit après s'en être référé au Chef de l'Etat, en Conseil des Ministres. Ledit rapport doit toujours faire l'objet d'une large diffusion pour en permettre l'appropriation. Il sera organisé, chaque semestre par le Ministère du Plan et du Développement, des revues sur la mise en œuvre des cibles ODD prioritaires pour le Bénin. Ce sera l'occasion pour



toutes les parties prenantes d'exposer les actions phares menées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

3.5.3. Composition et mission du cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD

45. Il est composé des Maires des soixante-dix-sept (77) communes que compte le pays ou leurs représentants et des membres du Gouvernement ou leurs représentants. A travers ce cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD, il est mis en place une commission technique sur les ODD au sein de l'Association Nationale des Communes du Bénin. Cette commission assume les fonctions du cadre de concertation Commune-Gouvernement. Il s'agit d'un cadre d'échanges et de discussion où les Maires et la Coordination Nationale des ODD étudient le parcours ODD des communes et apprécient les dynamiques communales. Elle sert de levier de plaidoyers aux actions ODD dans les communes. Elle se réunit une fois par trimestre.

3.5.4. Composition du Cadre de concertation des Organisations de la Société Civile

46. Il est composé des Organisations de la Société Civile (OSC) structurées autour des quatre (04) groupes thématiques que sont : (i) le groupe thématique « social » qui regroupent les OSC intervenant sur les ODD allant de 1 à 6 ; (ii) le groupe thématique « économie » pour celles intervenant sur les ODD allant de 7 à 11 ; le groupe thématique « environnement » pour celles intervenant sur les ODD allant de 12 à 15 et enfin le groupe thématique « gouvernance » pour celles intervenant sur l'ODD 16.

47. Chaque groupe thématique est présidé par un Président et le secrétariat est assuré par un représentant de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) afin de faciliter l'accès à l'information publique dont les OSC ont besoin pour une bonne appropriation des ODD et une contribution efficace à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Outre le cadre de concertation des OSC, au sein de la Maison de la Société Civile, une réorganisation en huit (08) pools thématiques a été opérée autour des groupes thématiques.

Tableau 2 : Structuration des pools thématiques des OSC autour des Groupes Thématiques

Groupe Thématique	Pool Thématique
Social ODD 1 à 6	Pool thématique 1 : Affaires sociales - Petite enfance, Personnes de 3ème âge, Personnes vivant avec un handicap- (ODD1), Education - Education et citoyenneté - (ODD4), Egalité entre les sexes (ODD5)
	Pool thématique 2 : Santé/bien-être/hygiène de vie et sport (ODD3)
	Pool thématique 3 : Agriculture/sécurité alimentaire/nutrition (ODD2)
	Pool thématique 4 : Eau potable et assainissement (ODD6)



Groupe Thématique	Pool Thématique
Economie ODD 7 à 11	Pool thématique 5 : Emploi et croissance économique (ODD8), Réduction des inégalités, Autonomisation des groupes vulnérables (ODD10)
Environnement ODD 12 à 15	Pool thématique 6 : Cadre de vie, Environnement (ODD12), Changements climatiques (ODD13), Vie aquatique (ODD14), Vie terrestre ressources naturelles (ODD15)
Gouvernance ODD 16	Pool thématique 7 : Droits de l'Homme, Redevabilité, Information, Paix, Justice, Sécurité (ODD16)
	Pool thématique 8 : Art, Culture et Religion

Source : MdSC, mai 2020

48. L'objectif visé en mettant en place ce cadre est d'assurer une gouvernance participative fondée sur les principes de transparence et de responsabilisation, afin de veiller à ce que la société civile joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Il est un organe consultatif et de concertation et constitue un espace fédérateur et de dialogue multi-acteurs pour une implication concertée des OSC dans l'opérationnalisation et le suivi-évaluation des ODD. Il a pour mission de mieux s'informer et de partager les leçons apprises et c'est le creuset au sein duquel est discuté et élaboré le rapport alternatif de la contribution nationale volontaire.

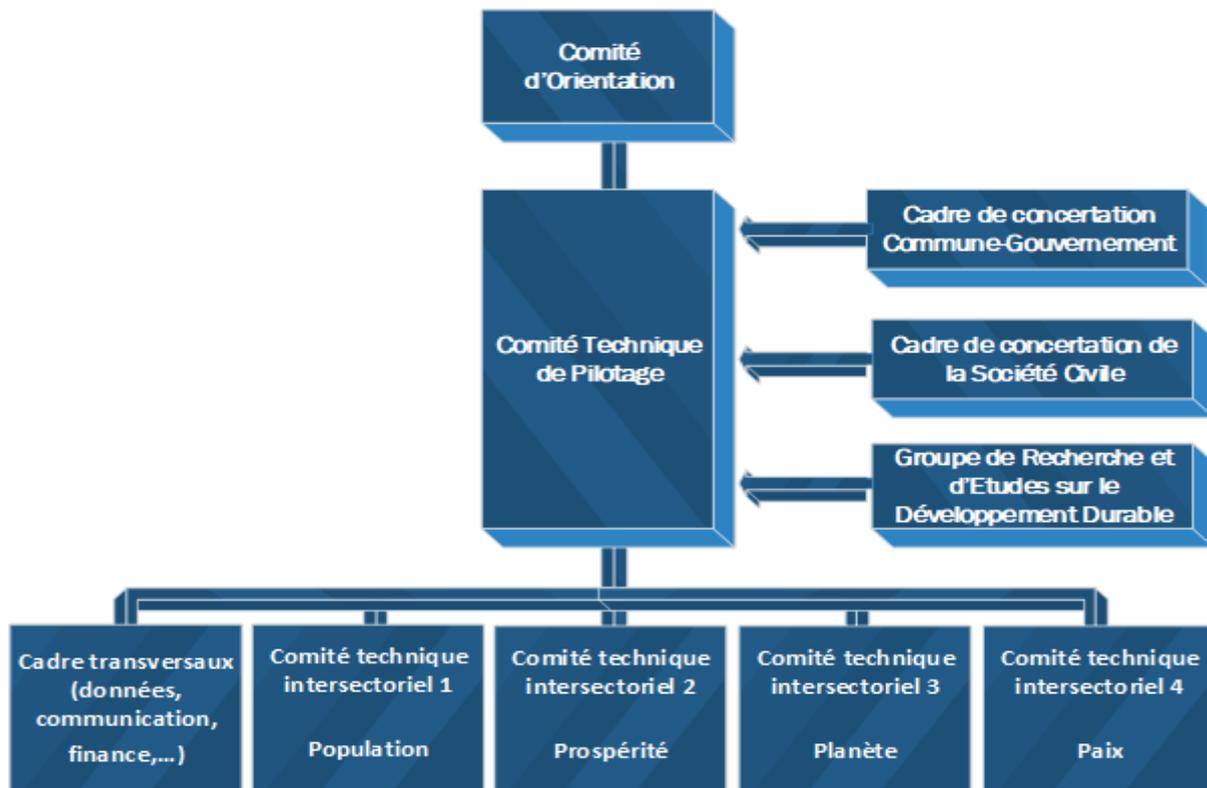
3.5.5. Composition et mission du Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Développement Durable (GRED)

49. Il est un groupe multidisciplinaire composé, entre autres, de Mathématiciens, de Chimistes, d'Agronomes, d'Economistes, de Juristes, de Sociologues et de Géographes. Il regroupe au moins dix laboratoires composés d'une cinquantaine d'Universitaires, d'Enseignants-Chercheurs et de Chercheurs dont les travaux portent sur les thématiques suivantes : la durabilité et le bien être ; l'agriculture durable et la sécurité alimentaire ; la résilience aux changements climatiques et la gestion durable des ressources en eau ; et le cadre juridique et institutionnel de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

50. Le Groupe de Recherche et d'Etudes sur le Développement Durable (GRED) est une plateforme de savoir et d'innovation mise en place en vue de doter le Bénin d'un creuset de référence en matière de Développement Durable. Il vise à accompagner la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Bénin en fournissant aux acteurs politiques et publics, les instruments et bases de décisions pertinentes, fiables, opposables et exportables.



Figure 2 : Schéma du cadre institutionnel



Source : DGCS-ODD, mai 2020

3.6. Questions d'ordre structurel

51. La mise en œuvre des ODD rencontre des obstacles qui se traduisent dans les difficultés d'opérationnalisation des politiques et stratégies dans les cadres programmatiques et budgétaires. A cette difficulté, s'est ajoutée une contrainte non anticipée qu'est la pandémie du coronavirus (COVID-19) qui implique des efforts supplémentaires pour dégager l'espace budgétaire nécessaire à la prise en charge de cette urgence sanitaire et à l'atténuation de ses effets sur la sphère économique et sociale.

3.6.1. Budgétisation sensible aux ODD

52. L'atteinte des ODD par le Bénin passe par la mise en place de financements adéquats visant à soutenir la mise en œuvre des programmes concourant à leur réalisation. Il s'agit concrètement pour le Gouvernement de traduire en termes financiers la prise en compte des ODD dans le Budget Général de l'Etat (BGE). L'adoption par le Bénin de l'approche programme pour l'élaboration du budget de l'Etat, grâce à la loi organique relative aux lois de finances de 2013, favorise cette prise en compte des ODD et permet une meilleure appréhension des ressources budgétaires mobilisées pour les interventions sectorielles concourant à l'atteinte des ODD. Son application permet de connaître, pour chaque ODD et cible ODD prioritaire, le montant prévu et réalisé par le budget de l'Etat, et donc sa part dans le



budget total de l'Etat, ainsi que les administrations et programmes budgétaires utilisant ces ressources.

3.6.2. Effets de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD au niveau national

53. Cette section présente les mesures prises par le Gouvernement comme riposte à cette pandémie ainsi que l'influence de la COVID-19 sur les activités préparatoires du forum. Enfin, elle met en exergue les effets probables de la COVID19 sur la mise en œuvre des ODD au Bénin.

3.6.2.1. Les mesures prises par le Gouvernement

54. Le Bénin a anticipé grâce à l'appui du Système des Nations Unies (SNU) en installant à Cotonou son premier centre d'isolement des personnes suspectées de la COVID-19. Contrairement à d'autres pays qui ont opté pour la fermeture de leurs frontières et le confinement général, le Bénin a fait le choix de ne pas fermer ses frontières mais de mettre en place un cordon sanitaire, promouvoir des mesures de distanciation sociale, le port obligatoire de masque et le lavage systématique des mains à l'eau et au savon. Tenant compte des réalités économiques et sociopolitiques du pays, les mesures ci-après ont été prises au début de la crise: (i) la mise en confinement systématique de toute personne arrivant au Bénin par voie aérienne ; (ii) la stricte limitation des entrées et sorties par les frontières terrestres du Bénin ; (iii) l'instauration d'un cordon sanitaire autour des communes les plus exposées que sont notamment :Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérété et Adjara, Sô-Ava et Aguégoué, afin de les isoler du reste du pays. Les entrées et sorties de ce cordon sont interdites sauf dérogation des préfets et la mobilité des personnes à l'intérieur de ces communes est réduite ; (iv) la suspension du transport en commun de personnes depuis le 30 mars 2020 ; (v) la réduction des déplacements sur toute l'étendue du territoire national, au minimum nécessaire ; (vi) l'interdiction de regroupement de plus de 10 personnes ; (vii) la recommandation aux personnes âgées de plus de 60 ans et celles porteuses d'affections chroniques de procéder à leur auto-isolement, sauf cas de force majeure.

55. Enfin, il convient de noter que ces mesures ont été assouplies plus tard au regard des résultats du dispositif de maîtrise de l'évolution de la maladie et concernent, entre autres, la levée du cordon sanitaire depuis le 11 mai 2020 et le maintien des mesures barrières.

3.6.2.2. L'influence de la COVID 19 sur les activités préparatoires du forum

56. Pour concrétiser l'engagement du Gouvernement pour contrer la propagation de cette pandémie, les différents ministères ont observés le service minimum avec interdiction de sortir du cordon sanitaire sauf dérogation des préfets et l'organisation de séminaires, réunions et missions de plus de 10 personnes sont également interdites. Dans cette perspective, la stratégie développée par le Ministère du Plan et du Développement à travers la DGCS-ODD pour conduire ce processus à terme, repose sur l'organisation de séries de séances de travail et d'échanges en lieu et place des ateliers grand public qui auraient regroupé des dizaines de personnes. Ces ateliers ont été organisés soit par petits groupes avec les différentes parties prenantes,



soit par web-binaires ou visioconférences selon le cas dans le strict respect des mesures de prévention édictées par le Gouvernement contre la propagation de la COVID-19.

3.6.2.3. Les effets probables de la COVID 19 au Bénin

57. A travers un diagnostic sommaire réalisé suite à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement a entre autres : (i) identifié les secteurs touchés et (ii) proposé des mesures de réponse à la crise pour renforcer la résilience du pays et susciter une relance rapide de l'économie.

58. Sur la base de l'analyse des canaux de transmission de cette crise à l'économie et des échanges avec les différents acteurs économiques, il est apparu que plusieurs agents économiques sont affectés dont notamment : i) les ménages pauvres et extrêmes pauvres, ii) les artisans et iii) les entreprises. Par ailleurs, plusieurs activités ont été suspendues en raison des mesures barrières prises ou recommandées par le Gouvernement. Ainsi, la croissance économique afficherait un ralentissement, ramenant le niveau à 3,5% contre une prévision initiale de 7,6%. Afin d'atténuer les effets de ce choc, une initiative de soutien au secteur productif est mise en place et comporte des mesures en faveur des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel ainsi que des personnes vulnérables que sont les pauvres et extrêmes pauvres.

59. Ces mesures sont évaluées à environ 74,12 milliards FCFA, et sont décomposées comme suit : (i) soutien aux entreprises pour un montant de 63,38 milliards FCFA ; (ii) appui aux artisans et autres petits métiers affectés par la pandémie à raison de 4,98 milliards FCFA et (iii) subvention de portée générale sur les tarifs de l'électricité à raison de 5,76 milliards de FCFA.

60. Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place un programme de subvention des pauvres et extrêmes pauvres dès la finalisation de l'opération de leur identification. De même, un mécanisme de soutien au secteur agricole sera défini et mis en œuvre selon l'ampleur de l'impact dans chaque filière concernée.



IV. PROGRES SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

4.1. Niveau d'avancement des cibles et réponses des politiques publiques au Bénin

61. Cette section rend compte des progrès accomplis par le Bénin vers l'atteinte des ODD ainsi que les réformes et mesures de politiques publiques en lien avec les aspirations des populations pour un développement durable. Elle fait le point sur la performance des cibles prioritaires et des ODD à partir des indices de performances. Ensuite, l'évolution des indicateurs des cibles prioritaires par ODD de même que les réponses de politiques publiques ont été présentées.

4.1.1. Progrès des indices de performance des ODD et des cibles prioritaires

62. Ce point a été fait à partir des indicateurs des cibles prioritaires des ODD pour lesquels les informations sont disponibles, y compris les valeurs cibles desdits indicateurs à l'horizon 2030. Les informations sur ces indicateurs ont permis de calculer les indices de progrès vers l'atteinte des ODD et des cibles prioritaires tels que présentés dans le tableau ci-après, mettant en exergue les informations suivantes :

- ✓ la valeur actuelle des indices de progrès de l'ODD ou la cible dont la méthodologie est décrite à l'annexe du présent rapport. Ainsi, selon la méthodologie adoptée, la valeur de l'indice de l'ODD 1 « Pas de pauvreté » égale à 13 signifie que le Bénin est à 13% du chemin vers l'atteinte de l'ODD 1.
- ✓ le statut associé à la valeur de l'indice calculé. En effet, quatre couleurs sont attribuées aux indices associés aux indicateurs selon des intervalles prédéfinis. Pour ce qui concerne les cibles prioritaires (respectivement les ODD), l'attribution des couleurs tient compte en plus des deux indicateurs (respectivement des deux cibles) ayant les plus faibles indices.

 Défis majeurs  Défis importants  Défis demeurants  En voie d'atteinte  Informations non disponibles

- ✓ La tendance moyenne (trend) de tous les indicateurs de l'ODD ou de la cible. Les progrès vers la réalisation des objectifs sur un indicateur particulier sont décrits à l'aide d'un système à 4 flèches :

 Décroissant  Stagnant  Amélioration modérée  Sur la bonne voie  Informations non disponibles



Tableau 3 : Performance des cibles prioritaires

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend	ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
ODD 1 Pas de pauvreté	13	●	↓	ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	6	●	↓
1.2 Pauvreté	50	●	↓	9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles	36	●	↓
1.3 Protection sociale	9	●	-	9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable	1	●	↓
1.4 Accès aux ressources	4	●	↓	9.5 Innovation, recherche et développement	-	-	-
ODD 2 Faim zéro	21	●	→	ODD 10 Inégalités réduites	13	●	-
2.1 Faim	16	●	-	10.1 Evolution des revenus des plus pauvres	24	●	-
2.2 Malnutrition	25	●	→	10.2 Autonomisation et Intégration	17	●	-
2.3 Productivité et petits exploitants	23	●	↗	10.3 Égalité des chances	5	●	-
ODD 3 Bonne santé et bien-être	26	●	→	ODD 11 Villes et communautés Durables	-	-	-
3.1 Mortalité maternelle	11	●	↓	11.1 Accès au logement Décent	-	-	-
3.2 Mortalité néonatale et infantile	65	●	↑	11.3 Urbanisation durable	-	-	-
3.3 Maladies transmissibles	29	●	→	11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	-	-	-
3.4 Maladies non transmissibles	24	●	↓	ODD 12 Consommation et production responsable	-	-	-
3.7 Santé sexuelle et procréative	14	●	→	12.2 Gestion durable des ressources naturelles	-	-	-
ODD 4 Education de qualité	16	●	↓	12.5 Réduction des déchets	-	-	-
4.1 Education scolaire	17	●	→	12.7 Marchés publics durables	-	-	-
4.4 Compétences et accès à l'emploi	8	●	-	12.8 Formation et information environnementales	-	-	-
4.5 Égalité des chances	22	●	↓	ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	20	●	↗
ODD 5 Egalité entre les sexes	19	●	→	13.1 Résilience et adaptation	20	●	↗
5.1 Lutte contre les discriminations	26	●	→	ODD 14 Vie aquatique	-	-	-
5.5 Participation et accès aux postes de direction	14	●	→	14.2 Écosystèmes marins et côtiers	-	-	-
ODD 6 Eau propre et assainissement	4	●	→	14.5 Préservation de zones marines	-	-	-
6.1 Accès à l'eau potable	10	●	→	ODD 15 Vie terrestre	15	●	-
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	2	●	-	15.1 Préservation des écosystèmes terrestres	18	●	-
6.4 Gestion durable des ressources en eau	-	-	-	15.2 Gestion durable des forêts	9	●	-
6.5 Gestion intégrée des ressources	4	●	→	15.3 Dégradation des sols	19	●	-
ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	19	●	→	ODD 16 Justice, paix et institution efficace	18	●	→
7.1 Accès à l'énergie	19	●	→	16.2 Maltraitance et exploitation infantiles	19	●	↗
ODD 8 Travail décent et croissance économique	-	-	-	16.3 État de droit et accès à la justice	18	●	→
8.2 Productivité économique	36	●	↓	16.5 Corruption	15	●	-
8.3 Développement des PME	-	-	-	16.6 Institutions exemplaires	6	●	→
8.5 Plein emploi et travail décent	13	●	-	16.9 État civil	44	●	↗
8.9 Tourisme durable	-	-	-				

Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, mars 2020

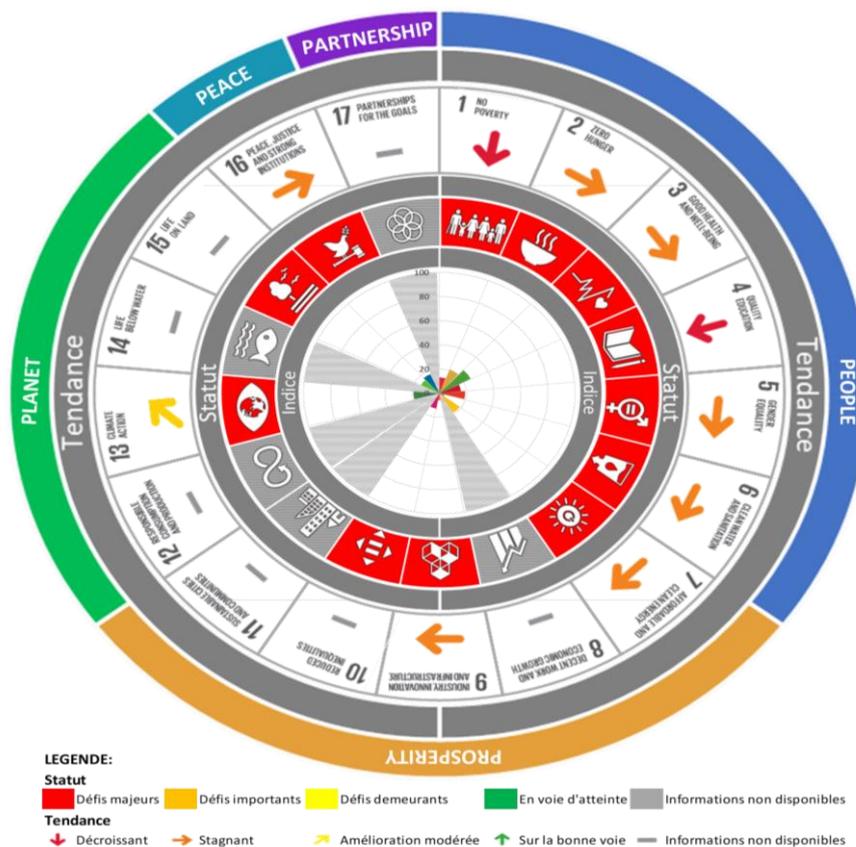


63. Le tableau ci-dessus met en exergue la performance des indices de progrès actuels de tous les ODD et les 49 cibles prioritaires pour le Bénin. Un constat qu'il convient de souligner est que, par manque de données (ODD 12 et 14) ou faute de données suffisantes (ODD 8 et 11), les indices de ces ODD et/ou cibles n'ont pu être calculés.

64. Même si des défis majeurs restent à relever au niveau de tous les ODD, les ODD du pilier « Population » sont ceux présentant actuellement les meilleures performances notamment l'ODD 2 « faim zéro » (indice égal à 21) et l'ODD 3 « bonne santé et bien-être » (indice égal à 26). Ils sont suivis respectivement de l'ODD 13 « lutte contre le changement climatique » (indice égal à 20) du pilier « Planète », l'ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable » (indice égal à 19) du pilier « Prospérité » et l'ODD 16 « Justice, paix et institutions efficaces » du pilier « Paix » (indice égal à 18).

65. En outre, la tendance moyenne des indicateurs de la majorité des ODD est stagnante. Seule, la tendance moyenne observée au niveau de l'ODD 13 a connu une amélioration modérée alors que celle observée au niveau des ODD 1 et 4 est décroissante. La figure ci-après résume les statuts et tendances enregistrés au niveau des ODD.

Figure 3 : Statuts et tendances actuels des ODD



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD, mars 2020



4.1.2. Niveau d'avancement dans la mise en œuvre des ODD

66. Cette section présente par ODD, les progrès réalisés et les politiques mises en œuvre.

ODD 1 « Pas de pauvreté »

67. La pauvreté monétaire est moins intense au Bénin mais en hausse de 2011 à 2015 passant de 36,2% à 40,1%. Seulement 3,3% de la population ont bénéficié au moins une fois d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale en 2015 selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV). La proportion de la population ayant accès aux services sociaux de base n'est que de 24,3% en 2018 (Enquête Démographique et de Santé (EDS) couvrant la période 2017-2018) contre 25,4% en 2014.

68. Conscient du niveau relativement faible des indicateurs, le Gouvernement du Bénin a pris d'importantes mesures pour inverser la tendance. Au nombre de celles-ci, on peut citer la création par décret n° 2019-008 du 09 janvier 2019, de l'Agence Nationale de Protection Sociale qui est chargée, entre autres, d'assurer la gestion opérationnelle, la supervision générale de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) en s'appuyant sur ses antennes départementales et cellules communales. A travers cette initiative, le Gouvernement vise à fournir quatre (4) services à savoir : l'Assurance Maladie, la formation, le microcrédit et la retraite. La mise en œuvre de la phase pilote du projet dans sept (7) communes, à travers : (i) le démarrage effectif de deux services sur les quatre à savoir l'assurance maladie et l'accès aux crédits, a permis de prendre en charge 2551 malades à la date du 9 février 2020. Concernant le renforcement des services sociaux de base, les centres de promotion sociale (CPS) sont mis aux normes, ainsi que le renforcement de capacités des agents sociaux qui y travaillent. Pour les personnes en situation de handicap, 2600 enfants ont bénéficié, durant les 4 dernières années, de réadaptation et 500 personnes d'appuis en vivres. Quant aux personnes du troisième âge quatre mille (4000) ont bénéficié de consultation gratuite ; six cents (600) ont bénéficié des opérations chirurgicales gratuites. Elles bénéficient également des Centres d'Intégration et d'Epanouissement des Personnes Âgées (CIEPA), équipés suivant les normes et standards internationaux pour leur épanouissement dans plusieurs localités du pays.

69. Par ailleurs, le Gouvernement a pris l'initiative de récupérer les malades mentaux de la ville de Cotonou et de l'étendre aux autres localités. Pour ce faire, soixante (60) personnes malades mentales ont été transportées vers les centres psychiatriques. Actuellement il est noté l'amélioration notable de l'état de santé de 80% parmi elles.

70. Les autres réformes en cours concernent (i) la finance digitale à travers la mise en œuvre progressive du programme de Micro Crédit Mobile ; (ii) la dynamisation de l'administration foncière ; (iii) la mise en place d'un Système de Gestion des Plaintes et du Contentieux (SGPC) ; (iv) la définition d'un nouveau mécanisme d'assistance aux groupes vulnérables ; (v) l'élaboration d'une politique holistique de protection sociale qui permet d'intensifier les mesures en faveur des groupes les plus vulnérables, de



renforcer le système d'assurance sociale et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale au Bénin et (vi) la mise en œuvre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC). Il s'agit d'un programme pilote "filets sociaux" qui vise à lutter contre la pauvreté en offrant aux populations l'accès aux services sociaux et ainsi lutter contre la pauvreté. L'effectif des bénéficiaires est estimé à environ 13 000 ménages répartis sur 15 villages dans 12 communes du Bénin. Les ménages ciblés ont bénéficié des transferts monétaires inconditionnels couplés de transferts monétaires conditionnels pour ceux qui sont en mesure d'effectuer des travaux mobilisateurs d'intérêt collectif.

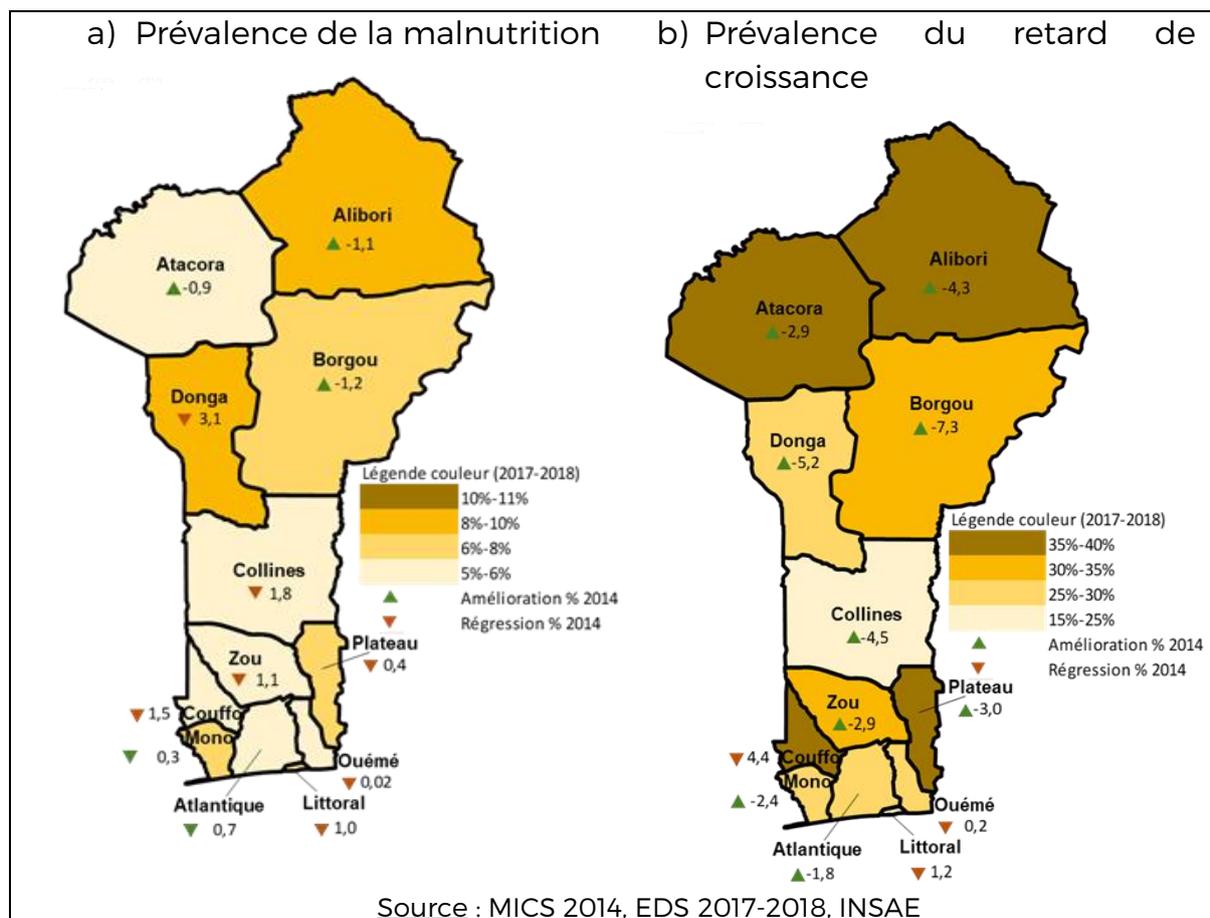
ODD 2 « Faim zéro »

71. Au terme du diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle, il ressort que malgré les progrès importants accomplis, de nombreux défis restent encore à relever pour répondre présent au rendez-vous de 2030. L'insécurité alimentaire (9,6% en 2017 contre 11% en 2013) et le retard de croissance des enfants de moins de cinq ans (32% en 2014 contre 34% en 2017-2018) sont en recul au fil des ans au moment où la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans stagne (passant de 6,2% en 2014 à 6,8% en 2017-2018).

72. Les actions du Gouvernement avec l'appui financier des partenaires au développement ont permis, entre autres, de conseiller 147.882 femmes enceintes en 2019 contre 50 000 en 2018 sur la nutrition tout en leur donnant un supplément en fer/acide folique pendant la grossesse. Le nombre de mères d'enfant de 0 à 23 mois qui ont reçu des conseils sur l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant est en hausse passant de 60 000 en 2018 à 72 207 en 2019.



Figure 4 : Prévalence de la malnutrition et du retard de croissance des enfants de moins de cinq ans par département au Bénin



73. Par ailleurs, une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail au Bénin de 2015 à 2019. En effet, le volume est passé respectivement de 6,6 à 7,3 et à 7,9 tonnes par unité de travailleur respectivement en 2015, en 2018 et en 2019. Ainsi, pour éliminer la faim et garantir la sécurité alimentaire au Bénin, les actions de politiques ci-après ont été menées :

(i) la mise en œuvre progressive de la réforme du secteur agricole suivant les potentialités de chaque zone agro écologique avec la création de 12 Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) pour les fonctions régaliennes et 07 Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) pour la promotion des filières agricoles ;

(ii) l'élaboration des Projets Nationaux de Développement des filières (PNDF) prenant en compte : (a) les Filières à Haute Valeur Ajoutée (ananas, anacarde et produits maraîchers) ; (b) les Filières Conventionnelles (riz, maïs et manioc) et (c) les Filières de l'Elevage (viande, lait et œufs de table) ;

(iii) la mise en chantier du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché (PADAAM) avec le FIDA à hauteur de 18 milliards FCFA qui opère dans 27 communes. Ce projet a pu aménager 530 hectares. Au cours de l'année 2019,



par la maîtrise d'ouvrage déléguée, 1150 hectares de cultures maraîchères sont en train d'être aménagés ;

(iv) l'introduction de nouvelles technologies dans les secteurs de l'ananas, du cajou et du riz qui permettent d'éviter l'infestation des champs et de gérer l'espace dans lequel se font les cultures de cajou et les autres techniques contre l'incendie. Ces nouvelles technologies ont permis de passer de 216.000 tonnes de production de riz en 2016 à 407 000 tonnes en 2019 ;

(v) l'augmentation de la production cotonnière à 678 000 tonnes qui fait du Bénin, le premier producteur de l'or blanc en Afrique. Le Bénin est passé à l'utilisation des semences « délintées » pour améliorer sa production cotonnière. L'usine de délintage a été installée dans la commune de Bembèrèkè et permettra d'utiliser au plus 10 kg de graines par hectare contre 20 kg aujourd'hui. ;

(vi) la mise en place de l'Agence Nationale de la Mécanisation financée au cours de l'année 2019 à hauteur de 800 millions FCFA en vue d'acquérir des équipements complémentaires. En 2018, 400 kits de tracteurs ont été mis en place en plus de ce que les producteurs ont déjà acheté ;

(vii) dans le cadre de la recherche agricole, l'installation de 23 sites de recherches dans des villages pour accompagner les innovations mises en place par les habitants.

ODD 3 « Bonne santé et bien-être »

74. Le diagnostic de la mortalité des mères et des enfants montre un contraste entre l'évolution du taux de mortalité maternelle (passant 347 en 2014 à 391 pour 100.000 naissances vivantes en 2017-2018) et celle des taux de mortalité néonatale (38 en 2014 et 30 en 2017-2018 pour 1000 naissances vivantes) et des enfants de moins de cinq ans (115 en 2014 et 96 en 2017-2018 pour 1000 naissances vivantes). L'incidence de la tuberculose est passée de 36,3 en 2015 à 34,3 pour 100.000 habitants en 2018. L'incidence du paludisme a diminué de 3 points sur la même période passant de 155 à 152 pour 1000 habitants. Par ailleurs, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a stagné autour de 12% de 2014 à 2018.

75. Les efforts consentis par le Gouvernement s'inscrivent dans l'amélioration du plateau technique en vue d'offrir des soins de qualité à la population. Dans ce cadre, 3,23% et 87,55% des formations sanitaires ciblées ont disposé du plateau technique pour offrir les services de qualité respectivement en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et en Planification Familiale en 2019 contre respectivement 0% et 83% en 2018.

76. Dans le souci de garantir une bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous, le Gouvernement béninois a pris de nombreuses mesures et procédé à des réformes pour accélérer la marche du Bénin vers l'atteinte de l'ODD 3. Au nombre desdites mesures, on note : la suppression de la double pratique « Clientèle privée et publique du personnel médical » le 25 juillet 2018 et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement notamment pour renforcer la motivation du personnel dans le secteur ; la mise en place de la commission de contrôle de la qualité des prestations



de soins par décret 2018-472 du 10 octobre 2018 pour assurer le contrôle physique et le respect des normes de prestations de soins de santé par les établissements publics et privés. La mise en œuvre de cette mesure a permis de réduire de façon substantielle le nombre de structures sanitaires clandestines et d'améliorer la qualité des soins dans les formations sanitaires publiques. Aussi, convient-il de noter la création de l'Agence Nationale de gestion de la gratuité de la césarienne et le Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Epidémies.

77. Par ailleurs, d'autres interventions relatives à l'atteinte de l'ODD 3 ont été enregistrées. Il s'agit de :

- la campagne de dépistage de 4300 femmes et la prise en charge de 533 cas de lésions précancéreuses du col de l'utérus ;
- l'acquisition d'antirétroviraux et réactifs pour la prise en charge de 47.001 PVVIH ;
- la vaccination contre la rougeole et la rubéole de 777.969 enfants entre 9 mois et 14 ans ;
- le dépistage de 139 cas de fistules dont 126 réparés et la réinsertion de 87 femmes guéries ayant bénéficié d'une réinsertion psycho-socio-économique ;
- la finalisation des études de faisabilité du projet de construction du Centre Hospitalier de Référence dans la commune d'Abomey-Calavi ;
- l'acquisition de 8 ambulances médicalisées modernes au profit des zones sanitaires ;
- le renforcement des compétences de 56 nouveaux prestataires sur les SONU et une meilleure prise en charge des gestantes.

78. Enfin, le Gouvernement a enclenché une série de réhabilitations des formations sanitaires au niveau d'Abomey-Calavi, de Parakou et de Porto-Novo.

ODD 4 « Education de qualité »

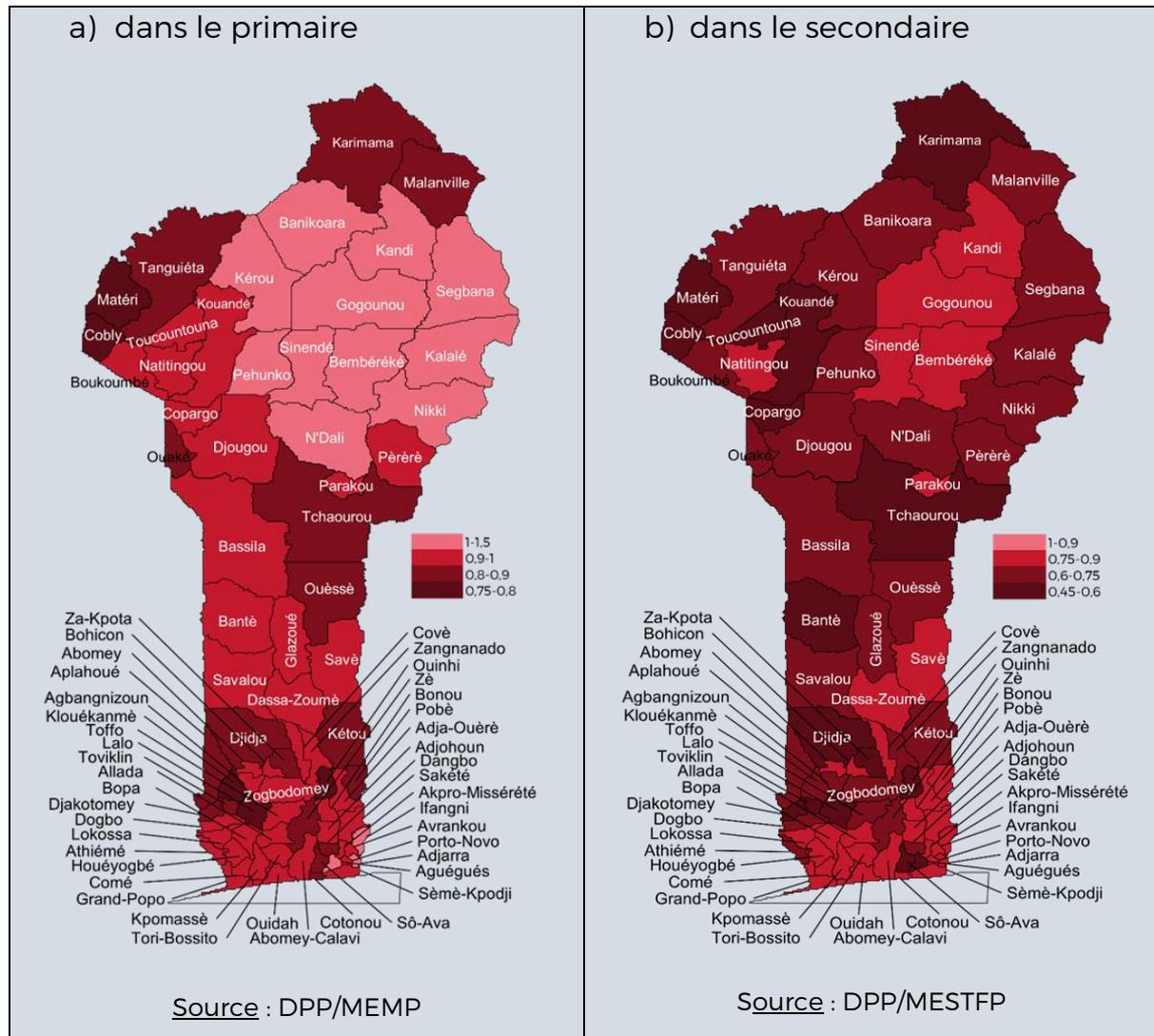
79. Dans le cadre de cet objectif, des améliorations sont notées au niveau de la proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français (respectivement en mathématiques). Cette proportion a augmenté de 29,8 points (respectivement 53 points) entre 2015 et 2017, en passant de 38% à 67,8% (respectivement de 10% à 63%).

80. Pour ce qui concerne l'égalité des chances, selon les taux bruts de scolarisation fournis par les ministères concernés, 9 filles sur 10 garçons sont inscrites dans le primaire et 8 filles sur 10 garçons dans le secondaire en 2019. Les efforts de désagrégation des données ont permis de noter que sur les 77 communes, celles qui présentent les indices de parité les plus élevés dans le primaire et le secondaire sont : Ouidah (respectivement 0,95 et 0,94), Sinendé (respectivement 1,27 et 0,95), Adjarra



(respectivement 1,04 et 0,99) et Avrankou (0,97 et 0,95). Dans le supérieur, l'indice de parité des étudiants a stagné autour de 4 femmes sur 10 hommes sur la période 2015-2019.

Figure 5 : Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire et le secondaire par commune en 2019



81. Soucieux du renforcement de son capital humain, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes et mesures de politiques pour une éducation de qualité. A cet effet, on distingue : (i) la mise en place du Conseil National de l'Education pour veiller au respect des grandes options éducatives de l'État, à la mise en œuvre de la loi portant orientation de l'éducation nationale et à la coordination de tout le système éducatif en République du Bénin ; (ii) l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle carte universitaire ; (iii) la création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP) ; (iv) l'organisation des examens nationaux de Licence et de Master pour les établissements privés d'enseignement supérieur ; (v) la création d'une Agence pour la Qualité et l'Evaluation dans l'Enseignement Supérieur ; (vi) l'introduction de l'Anglais et de l'Informatique au primaire qui sont obligatoires à l'Enseignement



secondaire et supérieur. Au cours de l'année académique 2019-2020, 216 écoles primaires ont introduit l'Anglais dans leur programme ; (vii) 28 salles numériques sont construites dans les écoles et collèges à raison de 02 par département, 02 dans les lycées militaires d'excellence de Bembèrèké et Natitingou et de 02 dans les lycées de jeunes filles de Parakou et de Natitingou ; ceci permet de toucher 37 000 apprenants et 2 000 enseignants.

82. Par ailleurs, (viii) la mise en œuvre des projets d'investissement publics (Projet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (PAESB) ; de 4 projets de construction d'infrastructures et de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education a permis la construction de 1232 modules de classes entièrement équipés dans le secondaire. Ce faisant, le Gouvernement a offert en quatre ans, 61600 places assises à nos concitoyens ; (ix) l'élaboration de la stratégie nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnelles 2019-2025 qui a fait l'objet d'une table ronde en février 2020 à l'issue de laquelle la plupart des Partenaires Techniques et Financiers se sont engagés à plus de 107% ; (x) la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée dans les zones en insécurité Alimentaire et en sous scolarisation ayant permis d'avoir un taux de couverture de 51% en 2018. A cet effet, 3852 écoles ont bénéficié de cantines scolaires durant l'année 2019, soit une proportion de 54,46%, au-delà de la cible 2019 fixée (52%).

ODD 5 « Egalité entre les sexes »

83. L'ODD 5 « égalité des sexes » se caractérise par l'existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe. En 2019, 23% des communes ont renforcé leurs capacités en matière de promotion et de protection des droits humains et de lutte contre l'exploitation, les abus et les violences, y compris les Violences Basées sur le Genre (VGB), contre 22,08% en 2017. En outre, 33 % des communes disposent en 2019 d'un plan budgétisé de protection des personnes vulnérables, ainsi que des mécanismes communautaires d'identification, de dénonciation et de référencement des cas d'exploitation, d'abus et de violences, y compris les VGB, contre 10% en 2018.

84. En ce qui concerne la participation et l'accès aux postes et sièges, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est restée égale à 8,4% de 2015 à 2018, avant de baisser à 7,2% en 2019. Par contre, la proportion de femmes ministres est passée de 20% en 2015 à 20,8% en 2019 contre 18,2% en 2018. La hausse observée en 2019 se justifie par le dernier remaniement du Gouvernement.

85. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour parvenir à une égalité entre les sexes. Ainsi, la nouvelle Constitution de la République du Bénin a retenu un nombre minimum de suffrages pour les femmes qui seront dorénavant élues à l'Assemblée Nationale soit 24 femmes sur 109 députés. En outre, plusieurs mesures de politiques sont engagées. Il s'agit, entre autres, de : (i) la création d'un ministère dédié aux affaires sociales et à la microfinance ; (ii) le fonctionnement des services d'écoute et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre dans les 85 Centres



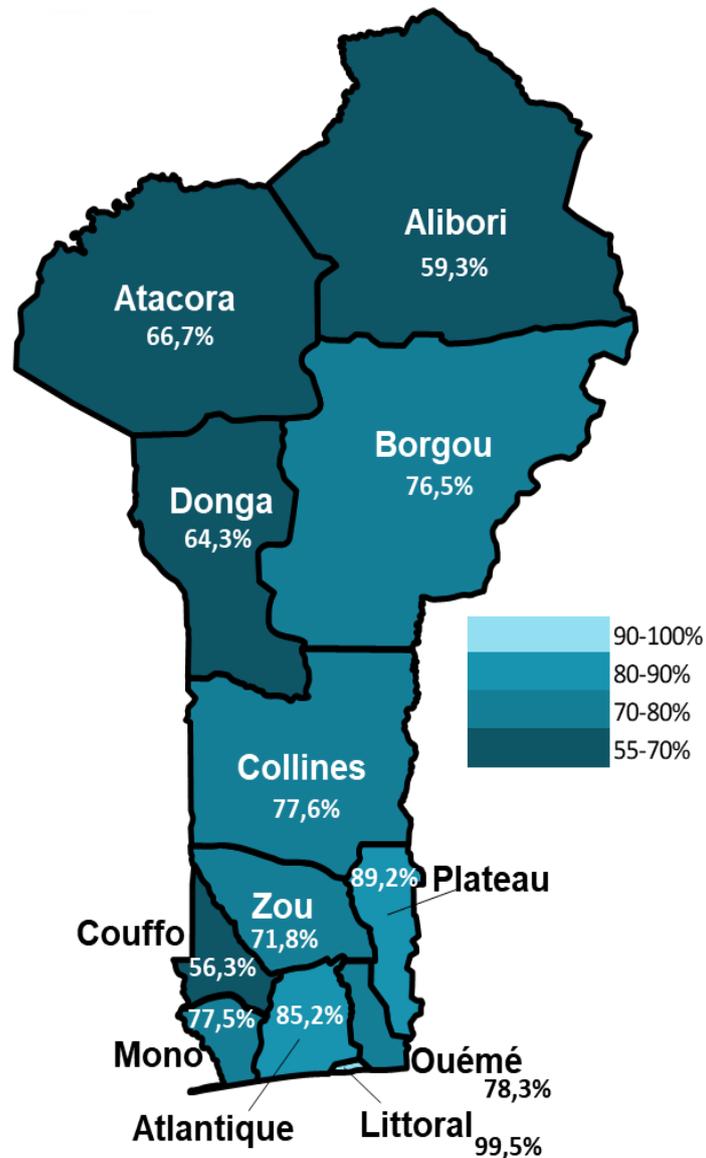
de Promotion Sociale sur tout le territoire national ; (iii) la mise en place du Compendium des compétences féminines au Bénin contenant plus de 1500 femmes avec leurs profils de compétences professionnelles, leur curriculum vitae ; (iv) la mise en place de la plateforme ouverte au public dénommée « 50 millions de femmes africaines ont la parole » qui est destinée aux femmes entrepreneurs sur laquelle elles peuvent s'inscrire pour vendre leur savoir-faire au-delà de leur localité ; (v) la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités d'Actions des Femmes (RECAFEM4) ; (vi) la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation Economique des Femmes (PAEF-PG) ; (vii) le démarrage des activités du Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEED) ; (viii) l'appui à plus de mille (1000) groupements de femmes à hauteur de trois (3) milliards FCFA dans l'amélioration de leurs productions et de leurs conditions de travail et (ix) la réforme relative à la mise en place d'une Nouvelle Génération de Système Intégré des données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant (SIDoFFE-NG).

ODD 6 « Eau propre et assainissement »

86. Les efforts du Gouvernement ont induit une amélioration modérée du taux d'accès à l'eau potable et du taux de desserte en eau potable en milieu urbain au moment où des défis majeurs sont à relever au niveau du taux de desserte en eau potable en milieu rural. Les données désagrégées dans la figure ci-dessous illustrent à suffisance les investissements consentis par l'Etat béninois en la matière. Ces investissements tiennent au branchement de 90210 nouveaux abonnés au réseau de distribution de la SONEB sur la période 2015-2019, la construction en milieu rural de plus de 2258 nouveaux Equivalents Points d'Eau (EPE) sur la période 2014-2019. A cela, il faut ajouter la concrétisation des différents projets d'Adduction d'Eau Potable (AEP) en cours qui permettra d'améliorer significativement le taux de desserte.



Figure 6 : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable par département en 2018



Source : ERI-ESI 2018, INSAE

87. L'ambition du Gouvernement est d'assurer l'accès de toute la population à l'eau potable à l'horizon 2021. A cet effet, d'importantes mesures ont été prises et concernent : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP 2017-2030); (ii) la réforme institutionnelle du secteur de l'eau à travers la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) et (iii) la restructuration de la Direction Générale de l'Eau (DGEau). Pour faciliter l'accès à l'eau potable, le Gouvernement a par ailleurs réduit de façon substantielle le coût d'abonnement qui est passé de 120.000 FCFA le branchement à 50.000 FCFA. Mieux, la possibilité est donnée à la population de payer 20.000 FCFA à la pose du compteur et échelonner le paiement du reste sur six mois. En milieu rural, les travaux de génie



civil ont démarré et permettront de relier beaucoup de villages avec le Système d'approvisionnement en eau potable multi-villages au lieu de faire une Adduction d'Eau Villageoise (AEV) par commune. Ces AEV qui existaient vont être également réhabilitées.

88. En ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), le pays a environ onze (11) barrages dont les projets ont démarré. Onze (11) autres barrages sont prévus pour être construits sur le fleuve Ouémé pour permettre de mobiliser près de trois milliards de m³ d'eau qui se déversent chaque année sur Cotonou et qui viennent inonder la partie basse de la vallée de l'Ouémé. À terme, il y aura trois barrages hydroélectriques. Tous ces barrages vont permettre de dompter le fleuve Ouémé.

ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable »

89. Les progrès du Bénin sont visibles au niveau de tous les indicateurs retenus liés à « l'énergie propre et d'un coût abordable ». Le Bénin a amélioré l'accès à l'électricité et l'électrification au niveau national sur la période 2014-2018. En effet, le taux d'électrification a légèrement augmenté passant de 27,6% en 2015 à 29,2% en 2018 et la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passé de 33,4% à 34,5% de 2014 à 2017-2018.

90. Dans l'optique de pallier les insuffisances du système énergétique, le Gouvernement a défini, à travers son programme d'action et avec l'appui des partenaires quatre (04) projets phares tels que : (i) la modernisation et l'extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité ; (ii) le développement des énergies renouvelables en vue de baisser les coûts de production grâce à l'hydraulique, et augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique ; (iii) la restructuration de l'opérateur national et son réseau, à la faveur des investissements en infrastructures et du changement de paradigme et (iv) la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques tant pour le secteur public que dans les ménages.

91. De façon concrète, au bénéfice de l'ODD 7, sur l'accès à une énergie fiable, moderne et à un coût abordable, d'importantes actions ont été mises en œuvre dont : (i) l'achèvement des travaux de construction d'une centrale de 120 MW de Maria-Gléta et sa mise en service le 29 août 2019 ; ce qui a permis au Bénin de disposer en 2019 d'une capacité propre de production de l'ordre de 157.5 MW ; (ii) l'acquisition de 75.000 compteurs à prépaiement avec leurs accessoires et leur installation progressive au profit des abonnés de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE). Dans le domaine de l'électrification rurale, beaucoup de progrès sont enregistrés. Il s'agit notamment de : (i) l'achèvement des travaux d'électrification de 67 localités rurales du Bénin sur financement de la Banque d'Investissement de Développement de la CEDEAO (BIDC) ; (ii) la réalisation de divers ouvrages d'électrification rurale sur financement du Fonds d'Electrification Rurale ; (iii) la poursuite et l'achèvement des travaux de construction de la ligne 161 kV Onigbolo-Parakou et (iv) la mise en service officielle des cinq (05) mini-centrales solaires photovoltaïques résilientes au profit des communautés vulnérables des localités de



Fita (Dassa-Zoumé) et Pélébina (Djougou) et celles de Djidja, Ouessè et Toucountouna.

ODD 8 « Travail décent et croissance économique »

92. En ce qui concerne le « travail décent et la croissance économique » (ODD 8), l'indicateur relatif aux ressources propres de la commune par habitant, lié à la productivité économique (cible 8.2), a connu une hausse de 2016 à 2018 passant de 2941,2 à 3106 FCFA par habitant. L'économie béninoise est caractérisée par une dominance du secteur informel où le pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total dans les secteurs non agricoles est de 92,6% en 2018. Depuis 2016, le Gouvernement s'attèle à créer beaucoup plus d'emplois notamment dans le secteur du tourisme où le pourcentage d'emplois dans l'emploi total est passé de 4,3% en 2015 à 9% en 2018.

93. En outre, afin de faciliter la mise en œuvre des cibles prioritaires de l'ODD 8, le Gouvernement a mis en œuvre des actions de réformes du système des finances publiques qui se présentent comme suit :

- la mobilisation de ressources (douanes, impôts, Trésor, Dette extérieure) à travers la mise en œuvre du Programme de Vérification des Importations ; les programmes de contrôle et de vérification ; l'amélioration de l'efficacité des recouvrements ;
- les finances des collectivités locales où l'avant-projet de loi relatif à la transposition de la directive UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales est rendu disponible ; le logiciel de gestion budgétaire et comptable des collectivités locales et la mise en place d'un mécanisme d'encadrement pour la généralisation du système électronique de collecte et de suivi des recettes au niveau des communes du Bénin peuvent être considérés comme acquis ;
- le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) à travers la bancarisation des paiements des impôts et taxes aux guichets des banques ; la mise en place d'une plateforme d'échanges automatiques de renseignements Impôts Douane ; la mise en place d'un data-warehouse et d'un système d'analyse et d'information ; la conception et la mise en exploitation du fichier unique de la Direction Générale des Impôts (DGI) à l'usage des administrations financières ; la mise en place du fichier national des contribuables ; la création de nouveaux Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) ; la mise en place du système de « billing machine » (Système de facturation électronique de la TVA) ; la télé procédures fiscales et le paiement des impôts et taxes par téléphonie mobile.
- la mise en service du tribunal de commerce et son opérationnalisation est une mesure importante.
- l'adoption par l'Assemblée Nationale, le 29 janvier 2020, d'une loi pour la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises. Aux termes de cette loi, les petites et moyennes entreprises au Bénin sont



désormais des entreprises qui font un chiffre d'affaires hors taxe inférieur ou égal à 2 milliards de franc FCA par an.

- l'adoption par le Gouvernement d'une nouvelle politique nationale de l'emploi qui vise que d'ici à 2025, la majorité des jeunes en quête de travail puisse trouver un emploi décent qui leur procure de revenus et un bien-être.
- la mise en œuvre de deux grands musées aux normes internationales, le musée de l'épopée des amazones et des rois d'Abomey et le musée international de la mémoire de l'esclavage. Ces deux musées vont permettre de mieux valoriser notre patrimoine et de pouvoir accueillir nos biens culturels qui sont à l'étranger.
- l'approbation par le Conseil des Ministres de la création d'une Galerie nationale dédiée à l'art plastique.

94. Par ailleurs, selon le dernier rapport du Doing Business (2019), le Bénin a amélioré sa réglementation des affaires, reflétée en termes absolus par les indicateurs Doing Business dans ses différents domaines : le score du Bénin est passé de 51,42 sur 100 dans le rapport précédent à 52,4 sur 100 dans le dernier. Ce qui illustre les progrès continus du climat des affaires.

ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures »

95. En ce qui concerne l'ODD 9 « industrie, innovation et infrastructure », l'indice d'état du réseau routier a régressé de 73 en 2015 à 58 en 2019. Au niveau du volume de fret transporté, entre 2015 et 2019, le niveau du trafic passager au départ des aéroports a diminué de 26 0555 à 24 7332 passagers. Le transport de marchandises au port de Cotonou est passé de 10 547 445 tonnes en 2015 à 10 093 438 tonnes en 2019. Conscient des défis majeurs à relever les niveaux des indicateurs en lien avec les infrastructures de transport, le Gouvernement a lancé des réformes et projets phares et prioritaires.

96. Le bilan fait ressortir après quatre années, 771 kilomètres de routes bitumées achevées, 1385 kilomètres de routes en chantier en cours d'exécution, et 445 kilomètres de routes en cours de démarrage. De façon concrète, on note entre autres, des actions telles que : (i) les travaux de l'aménagement de la route des pêches - Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km), les travaux de réhabilitation de la route Comè-Lokossa-Dogbo (63,40 km) et la bretelle de Zounhoué-Athiémé-frontière Togo (7 km) qui sont en cours d'achèvement; (ii) les travaux de construction du pont de Tovègbamè (60 m), du pont de Womey (324 m), de quinze (15) ponts métalliques sur divers axes du réseau de pistes rurales et du pont sur le fleuve Affon qui ont démarré et sont en cours d'exécution ; (iii) la réception provisoire des travaux du lot 2 de la route Parakou-Djougou ; l'aménagement et le bitumage de la route nationale inter-Etat Kandi-Ségbana et contournement de Kandi ; (iv) le projet d'Aménagement de l'axe routier autour du Port ou le projet « boulevard de la Marina » dont la livraison est prévue pour fin juillet 2020 ; (v) la route Natitingou-Boukoumbé-Korontière complètement achevée, réceptionnée et mise en service ; (vi) la création de la Société des Infrastructures Routières du Bénin (SIRB) pour mieux procéder à l'entretien des routes classées et participer à la recherche de financement en vue de la construction des routes modernes et (vii) les travaux de rénovation et de modernisation de



l'aéroport de Cotonou. En outre, le Gouvernement a restructuré le secteur de l'aviation civile en confiant à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), le rôle de superviseur et à la nouvelle Société des Aéroports du Bénin (SAAB), le rôle de gestionnaire de tous les aéroports et aérodromes.

97. Par ailleurs, sur le plan du numérique et de la communication, le diagnostic montre que le pays a réalisé à 100% l'infrastructure technique de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) constituée du réseau de collecte (infrastructure) et du réseau de diffusion (émetteur, récepteur). Il est dénombré 29 sites TNT bien équipés. Les lois et textes réglementaires de la TNT sont disponibles et leur exploitation pilote est en cours. Aussi, le Gouvernement a-t-il permis : (i) la mise en place du cadre institutionnel de gouvernance du secteur du numérique par la création et l'opérationnalisation de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information ; (ii) la création du Conseil du Numérique ; (iii) le déploiement de plus de 2000 km de fibre optique dans 67 communes du Bénin et de 200 km de réseau métropolitain à Cotonou, Porto-Novo, Sèmè, Ouidah, Abomey-Calavi ; (iv) la mise en place des Points numériques communautaires dans 40 communes et de 14 points d'accès à internet haut débit dans les bureaux de poste (IPNC: 01 salle +10 ordinateurs +accès internet haut débit) ; (v) la réalisation et la mise en service du portail national des services publics (informations disponibles en ligne sur plus de 250 services publics, au moins six services (e-Visa, Paiement d'impôt, certificat de nationalité, permis de construire, attestation de prise en charge pour les retraités) sont complètement consommés en ligne, interaction plus facile entre administrations et entre administration et usagers) et (vi) l'élaboration de la stratégie de sécurité numérique. En matière de disponibilité de l'Internet Haut et Très Haut Débit, le taux de couverture du territoire à l'internet très haut débit a connu une augmentation en passant de 7,8% en 2015 à 48% en 2018, puis à 52% en 2019. On distingue aujourd'hui la mise en place du WIFI gratuit dans les lieux publics des quarante (40) communes ayant bénéficiées des points numériques communautaire et la mise en exploitation en collaboration avec l'opérateur MTN de 34 sites de téléphonie mobile dans les zones blanches en vue d'assurer l'accès de 95 000 personnes à la téléphonie mobile.

98. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, la volonté politique et l'engagement crédible du Gouvernement ont engendré : (i) l'élaboration du document de politique de la recherche au Bénin ; (ii) l'élaboration des textes de l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) et transmission au Conseil des Ministres ; (iii) la mise en œuvre des activités des projets d'investissement publics qui ont déjà permis la construction de 8 amphis, 8 laboratoires, 7 blocs administratifs, la réhabilitation des résidences universitaires, la construction de 3 complexes d'école type, (iv) la création de la Cité de l'Innovation (SEME CITY) et (v) l'augmentation du budget de la recherche passant de 3% à 24% dans le budget du Ministère en charge de la Recherche Scientifique.



ODD 10 « Inégalités réduites »

99. Le diagnostic au niveau de l'ODD 10 « inégalités réduites » montre qu'entre 2011 et 2015, le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres s'est établi à 19,9% au moment où la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'est établie à 23,1% en 2015. Sur les douze (12) départements, deux (02) à savoir le Littoral (respectivement 48,26% et 4,24%) et le Mono (respectivement 27,25% et 21,98%) présentent respectivement des taux de croissance de dépenses par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres supérieurs à la moyenne nationale et des proportions de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian inférieures aux moyennes nationales. En outre, la proportion de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme s'est établi à 28,5% en 2018.

100. Au titre de cet objectif, il y a lieu d'indiquer que la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin est adoptée en 2017. Le nouvel arsenal juridique garantit la prévention du handicap à travers une politique nationale sanitaire appropriée basée sur le dépistage précoce et la prise en charge du handicap à travers la vaccination, la nutrition, les consultations, la réadaptation et le traitement. Mieux, la loi institue la carte « d'égalité des chances » qui permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages (réduction ou gratuité) en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation et aux aides techniques (tricycle, cannes blanches, cannes anglaises, fauteuils roulants) et financières. On distingue également la mise en œuvre d'un Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC).

ODD 11 « Villes et communautés durables »

101. Le diagnostic révèle une amélioration modérée de l'indicateur relatif à la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats liés à l'accès au logement décent. En effet, le niveau de cet indicateur a baissé de 4,7% en 2014 à 1% en 2017-2018.

102. Dans le souci d'assainir le cadre de vie et le rendre résilient aux conditions climatiques extrêmes telles que les inondations, le Gouvernement a mis en place un programme d'assainissement pluvial de Cotonou et de toutes les villes secondaires du Bénin, des projets phares et prioritaires inscrits au PAG sont initiés et mis en œuvre pour contribuer à l'attractivité des établissements humains et à la promotion de logements économiques et sociaux à moindre coût pour le plus grand nombre de béninois. A ce niveau, on peut distinguer, entre autres,

- le démarrage de la première phase de l'asphaltage (195 km) du projet de réhabilitation de 660 km de voiries urbaines dans les neuf (09) plus grands centres urbains du pays (ASPHALTAGE) à savoir les villes de Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Bohicon, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou. Son coût estimatif global est de 395 milliards de FCFA ; le projet «



Asphaltage » est à un niveau d'avancement global de 80%. L'impact social de sa mise en œuvre s'estime déjà à plus de 10.500 emplois créés.

- dans le cadre du programme d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou, la mobilisation de 2138 milliards de Francs CFA avec 6 partenaires différents. Pour le plan d'assainissement pluvial des villes secondaires, les démarches sont très avancées avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour que, de façon parallèle, l'assainissement de ces villes secondaires démarre également, bien que l'asphaltage ait pris en charge une partie de cet assainissement.
- la conception et la mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement Opérationnel de la Bande Côtière. La Bande Côtière du Bénin est longue de 125km et regroupe cinq (5) villes (Sème-Kpodji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand-Popo) d'une population totale de 1 777 741 d'habitants soit 17,76 % de la population du pays en 2013 ;
- la construction du pont de Fifadji au profit de 25000 véhicules/jour et celui de Sodo à Abomey-Calavi pour desservir environ 100.000 habitants,
- le pavage et l'assainissement de 5670 mètres linéaires de voies ainsi que la construction de 2676 mètres linéaires de collecteurs et le pavage et l'assainissement de 5231ml de voies financées par le Budget National ;
- la rénovation des marchés publics, qui a démarré actuellement à Cotonou, avec le lancement de la construction de 9 marchés ;
- le lancement d'un programme de 20.000 logements, dont 12.000 logements sur le site de Houèdo pour lesquels le financement est déjà bouclé. Les premiers lots de 3.000 logements sont déjà passés, et le chantier a commencé. La base-vie est presque terminée également ; et par lots de 3.000, les appels d'offres sont déjà préparés pour être lancés.

103. Par ailleurs, d'autres projets en cours de mise en œuvre sont à distinguer au titre de cet ODD tels que : (i) la réhabilitation et l'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires ; (ii) le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD) ; (iii) le programme des villes durables ; (iv) leu projet de construction des infrastructures sociocommunautaires sous tutelle des autres ministères sectoriels et (v) le projet de construction de bâtiments administratifs et d'infrastructures sociocommunautaires.

ODD 12 « Consommation et production responsable »

104. Dans le souci d'établir des modes de consommation et de production durables, on distingue trois réformes adressant les préoccupations avec les cibles prioritaires du Bénin telles que : (i) la prise de loi sur la protection de l'État contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.) ; (iii) l'opérationnalisation de la gestion des Déchets Solides Ménagers (DSM) et (iii) l'adoption de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non bio dégradables.

105. Ainsi, les efforts fournis par le Gouvernement ont permis un certain nombre de résultats au titre desquels on distingue : (i) la construction de 40 points de



regroupement de déchets solides ménagers avec 3 centres de transfert, le tout équipé de 101 bacs dans le cadre du PUGEMU ; (ii) le renforcement des capacités techniques des ONG/GIE impliquées dans les activités de pré-collecte de déchets ; (iii) le renforcement du Lieu d'Enfouissement Sanitaire de Ouèssè par l'ouverture d'une nouvelle cellule déjà en service et le pavage des voies d'accès sur 5,5 km; (iv) l'aménagement d'un domaine d'environ 5 ha de dépotoirs d'ordures dans l'arrondissement de Sodohomey, sur lequel les déchets ménagers sont utilisés pour fabriquer du compost qui est ensuite revendu aux maraichers ; (v) l'installation des capteurs de données sur la qualité de l'air au niveau de certains carrefours de Cotonou ; (vi) la mise en œuvre du projet de modernisation et de gestion de déchets dans le Grand Nokoué. Ce projet a plusieurs composantes dont la salubrité et la destruction des points noirs (dépotoirs sauvages qui se sont accumulés dans l'agglomération) qui ont déjà commencé et (vii) la mise en place de l'arsenal réglementaire pour lutter contre l'utilisation des sachets plastiques.

ODD 13 « Lutte contre le changement climatique »

106. Pour l'ODD 13, des progrès sont constatés pour les indicateurs de la cible « la résilience et adaptation » relatifs à la mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe et le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes. En effet, la proportion de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe a augmenté passant de 49,4% en 2016 à 58,4% en 2018. Le nombre de victimes suite à des catastrophes a chuté de 732,4 en 2016 à 643,2 pour 100.000 personnes en 2018.

107. Au niveau de cette thématique, le Gouvernement a mis en place des réformes et mesures de politiques à savoir : (i) l'adoption de la loi sur les Changements Climatiques ; (ii) l'adoption d'un plan national climat et des plans climat territoriaux ; (iii) l'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal 3^{ème} génération prenant en compte les thématiques transversales comme les changements climatiques ; (iv) la mise en place d'un programme d'éducation sur les aspects sanitaires et d'hygiène pendant les inondations ; (v) la mise en place des mécanismes pour limiter l'impact des catastrophes sur les cultures, les animaux et les infrastructures et (vi) l'élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe.

108. A ces actions, convient-il d'ajouter : (i) la création de l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) par décret 2018-62 du 15 février 2018 modifiant le décret 2012-426 du 06 novembre 2012 portant création, composition, attribution et fonctionnement de l'ANPC ; (ii) la mise en place d'un système d'alerte précoce financé par le PNUD pour produire et diffuser les informations hydro climatiques à travers le Mode Opératoire Normalisé (MON) de communication. Il prend en compte cinq (05) aléas à savoir : les inondations, la sécheresse, les vents forts, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer ; et (iii) la mise en place de la plateforme nationale représentée au niveau départemental, communal et local selon une contexture identique à celle nationale. Au titre de l'année 2019, les Secrétaires Permanents des



Plateformes départementales ont été nommées par arrêté du Ministre de l'Intérieur sur proposition des Préfets de département.

109. En outre, le Gouvernement a opéré des actions concrètes telles que : (i) l'assistance matérielle et financière aux victimes des catastrophes ; (ii) la mise en œuvre du projet d'adaptation au changement climatique au plan local (Initiative LoCAL) dans les communes de Toucountouna, Boukoumbé, Copargo, Malanville, Karimama et Banikoara, Cobly, Ouaké et Matéri ; (iii) la mise en œuvre du «projet de Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA Energie) » et du « Projet de promotion de la production durable de Biomasse Electricité au Bénin (Biomasse Electricité)» ; (iv) la mise en œuvre du Projet sur les Modes de Subsistances Durables ; (v) la mise en œuvre du projet de Renforcement des investissements pour un développement résilient au changement climatique dans le Complexe Lac Nokoué-Lagune de Porto Novo ; (vi) la mise en œuvre du projet de Développement d'une résilience inclusive aux changements climatiques et aux catastrophes au Bénin (Projet DERICC-Benin) et (vii) la mise en place d'un mécanisme de gestion des catastrophes liées aux inondations à Zogbodomey.

110. Par ailleurs, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) a été accrédité au Fonds vert pour le climat (première institution nationale publique de l'Afrique de l'Ouest à l'être). Ainsi, le FNEC peut financer des projets à hauteur de 10 millions de dollars, donc près de 7 milliards de FCFA. Mieux, le FNEC vient d'être réaccrédité au Fonds d'adaptation toujours pour le même plafond de 10 millions de dollars ;

ODD 14 « Vie aquatique »

111. Au niveau de l'ODD 14, des progrès sont visibles au niveau du linéaire de côte protégée qui a passé de 9 en 2016 à 3500 mètres en 2019. Ceci s'explique par les efforts déployés par le Gouvernement qui ont permis d'observer les résultats tels que : (i) la construction de 4 épis de protection de la côte (Epis A, A bis, B et C) ; (ii) le rechargement de la plage par dragage et refoulement de sable marin (1 500 000 mètres cube) ; (iii) la mise en dépôt de 677 770 m³ de sable de dragage aux fins de réserve sédimentaire ; (iv) la construction de la digue immergée de Donaten pour la construction du lac marin ; (v) la sécurisation et nettoyage permanent des plages ; (vi) le programme de Protection et de valorisation de la côte maritime (4 nouveaux épis construits, une digue immergée, 3 250 000 mètres cubes de sable, 15 kilomètres de côte protégée, plus de 53 milliards de F CFA mobilisés); (vii) l'inauguration de la protection côtière à l'est de Cotonou, qui a donné vie au lac marin de Donaten et (viii) le développement du littoral avec un produit balnéaire exceptionnel au niveau d'Avlékété à Ouidah où il y a déjà une digue émergée de 4 km de large qui est construite et qui sera rallongée d'un kilomètre.

ODD 15 « Vie terrestre »

112. Le diagnostic des indicateurs des trois cibles prioritaires de l'ODD 15 fait ressortir qu'au niveau de la préservation des écosystèmes, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'est établie à 49,55% en 2015. En



outre, au titre de la même année, la proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée est de 4,5% au moment où 41,23% de la surface émergée totale est occupée par des terres dégradées. En outre, la superficie de forêts classées dégradées restaurées est passée de 43 ha en 2016 à 229 ha en 2018 et le pourcentage du domaine forestier classé, géré conformément aux plans d'aménagement est en nette progression passant de 40% en 2016 à 67% en 2019.

113. Au nombre des mesures et réformes majeures mises en œuvre par le Gouvernement au niveau de cet objectif, on peut retenir : (i) la réforme sur la stratégie de reboisement ; (ii) l'élaboration du code forestier ; (iii) l'élaboration et l'adoption d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres ; (iv) l'adoption du Plan d'Actions National sur la GDT 2018-2027 ; (v) l'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité et (vi) la création d'un Centre d'échanges nationaux.

114. Pour la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres, plusieurs projets prioritaires sont en cours de mise en œuvre. On peut citer entre autres : le Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ; le Projet de promotion de la production des emballages biodégradable ; le Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural : PDPIM ; le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du mono ; le Projet d'Appui à la Préservation au Développement des Forêts ; le projet de promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (BIOMASSE Electricité).

115. Aussi, le Bénin a-t-il décroché à la Banque Mondiale 75 millions de dollars pour la restauration de ses forêts classées. Il s'agit du plus gros projet forestier de l'Afrique de l'Ouest dont la mise en œuvre à démarrer.

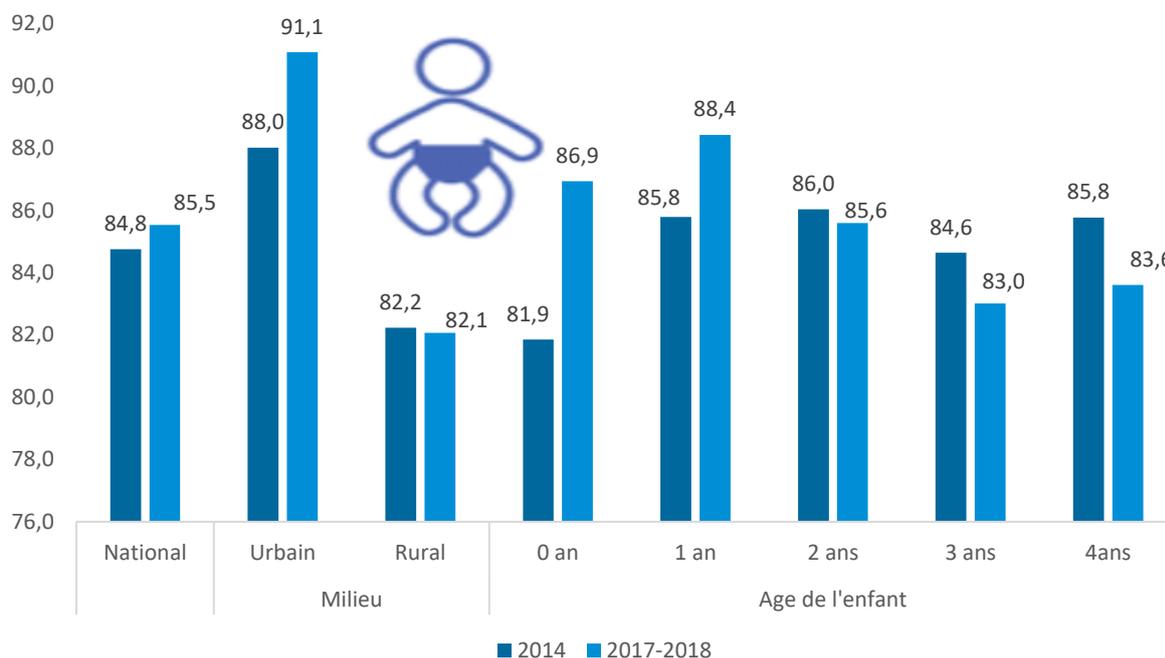
Progrès ODD 16 « Justice, paix et institutions efficaces »

116. Le diagnostic au niveau de l'ODD 16 révèle que le Bénin prend les dispositions nécessaires afin de relever tous les défis majeurs. En effet, la proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire est passée de 88,4% en 2016 à 93,2% en 2019. La proportion de la population carcérale en instance de jugement est en baisse, passant de 69,1% en 2015 à 57,5% en 2018 pour s'établir à 52,5% en 2019. Au moment où la distance moyenne au Tribunal de Première Instance (TPI) stagne autour de 13,4km, le ratio magistrat/habitant a baissé de 1,4 à 1,1 pour 100 000 habitants sur la période 2015-2019. De plus, l'indice de perception de la gouvernance stagne autour de 58,7 entre 2014 et 2018 (IIAG).

117. Par ailleurs, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil a connu une légère hausse de 0,73 point passant de 84,8% en 2014 (MICS) à 85,53% en 2017-2018 (EDS). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté alors qu'elle a stagné autour de 82% en milieu rural. En outre, l'analyse de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil chez les enfants de 0 à 1 an.



Graphique 1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil



Source : MICS, EDS, INSAE

118. Sur le plan normatif, les mesures prises ont consisté en l'élaboration et la promulgation des lois suivantes :

- la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire et l'amélioration de l'accès aux services judiciaires ;
- la modernisation du cadre législatif, normatif et institutionnel en matière judiciaire ;
- la loi n°2016-16 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédures civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin. Par ces lois sont institués trois (03) tribunaux et trois (03) cours d'appel de commerce, soit au total six (06) juridictions de commerce.
- la loi n°2018-13 du 02 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin modifiée et création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET).

119. Dans le domaine de l'état de droit et de la justice, les progrès accomplis ont été facilités par les réformes achevées suivantes :

- l'adoption de la loi organique sur l'Administration ;
- la réforme du système partisan ;
- la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- la réforme du statut des magistrats ;
- la mise en place d'un pôle financier dans la chaîne pénale ;
- le rattachement fonctionnel de la police judiciaire au pouvoir judiciaire ;



- la mise en place d'un registre pour l'inscription des sûretés mobilières de telle sorte que le créancier n'a pas besoin de se rendre au Tribunal pour inscrire sa garantie sur les biens apportés par son débiteur.

120. Au titre des principales réalisations en lien avec la paix et la sécurité, on peut noter :

121. **En matière de sécurité publique :**

- la fusion des deux corps police et gendarme en 2018 a permis d'avoir des ressources humaines qui permettent une meilleure sécurité ;
- la diminution des cybercriminels avec l'aide du numérique,
- la mise en place de la Brigade canine qui a de bons résultats au niveau de l'aéroport,
- le Bénin a une agence nationale de protection civile qui travaille en synergie avec les sapeurs-pompiers,
- il est établi que dans l'espace UEMOA et dans la CEDEAO, le Bénin est parmi les premiers pays les plus sécurisés.

122. **En matière de défense nationale :**

- le renforcement de la participation des forces armées aux Opérations de Maintien de la Paix, le Bénin n'étant présent que sur 2 théâtres extérieurs en termes de troupes déployées (au Mali et au Tchad).

123. **En matière de gestion de l'état civil et de la sécurité intérieure on note :**

- le démarrage du processus de la modernisation du système national de gestion de l'état civil qui a permis de corriger partiellement les nombreux dysfonctionnements au niveau de l'enregistrement des naissances et de délivrer des actes de naissance à des milliers de citoyens béninois qui n'en disposaient pas.
- la mise en place d'un réseau fonctionnel et dynamique de collecte et de traitement des renseignements sur le trafic illicite des drogues au SP/CILAS.

124. **En matière de gouvernance administrative, les réalisations concernent :**

- la dématérialisation des processus et des actes de carrière des agents de l'Etat d'une part et la dématérialisation des actes consulaires dans les postes diplomatiques et consulaire (le Bénin est doté de son propre Public Key Infrastructures (PKI) ;
- la numérisation de 9 875 actes de carrière des agents de l'Etat,
- la mise en ligne de 5457 actes de carrières,
- la gestion complète de 86 dossiers de plein contentieux et excès de pouvoir dans l'Administration publique,
- la formation et l'accréditation des acteurs de la commande publique (162 en passation des marchés, 56 en contrôle des marchés et 23 en régulation des marchés).



125. **En ce qui concerne la protection sociale, on note :**

- la dynamisation du mécanisme du référencement des enfants face à la justice et le renforcement du système spécialisé de justice pour mineurs;
- l'application effective de la politique pénale favorisant ainsi la réduction de la surpopulation carcérale, la libération provisoire des détenus en attente de jugement pour désengorger les prisons et la réduction de la durée moyenne de la détention préventive;
- le lancement de la Ligne verte (138) d'assistance aux enfants victime de violences de tous genres;
- la campagne de récupération d'environ 160 personnes malades mentaux de la ville de Cotonou et dont on note déjà chez 80% parmi elles, une amélioration notable de leur état de santé ;
- les centres d'accueil et de protection de l'enfant (CAPE) ont permis de suivre et d'insérer 650 enfants en conflit avec la loi ;
- l'insertion de près de mille (1000) enfants en situation difficile dans des familles hôtes suivie de la formation de 68 familles hôtes ;
- l'élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité de la prise en charge institutionnelle des enfants 2019- 2022 en cours de mise en œuvre qui prévoit l'accompagnement de 70 Centres d'Accueil et de Protection de l'Enfant (CAPE) et l'accord d'un moratoire de 6 mois à 146 CAPE pour se conformer à certaines exigences des normes et standards ;
- le plaidoyer, aussi bien au niveau institutionnel (Gouvernement, institutions, Bailleurs) qu'au niveau des Religieux (Roi, Chefs de cultes, Imams, Prêtres, Griots) a permis à 14 rois et 556 leaders religieux ont pris des engagements contre le mariage des enfants ;
- la signature de plusieurs accords de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants dont notamment : l'Accord de coopération bilatérale entre le Bénin et le Gabon en novembre 2018 à Libreville au Gabon puis l'Accord tripartite entre le Bénin, le Burkina Faso et le Togo en décembre 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso.

126. **En ce qui concerne la gouvernance locale, on peut citer :**

- la désignation des chefs-lieux des Six nouveaux départements ;
- l'assistance-conseil apportée aux 77 communes dans plusieurs domaines ;
- le transfert des fonds FADeC aux 77 communes du Bénin ayant permis la construction d'infrastructures socio communautaires.

Progrès ODD 17 « Partenariat »

127. Sur le plan de la mobilisation des ressources en général, le Bénin a réalisé en 2018, le costing des cibles prioritaires des ODD, permettant de connaître le coût de réalisation des ODD d'ici 2030. Ensuite, pour combler le gap de financement, le pays a procédé à une étude sur l'évaluation du financement du développement. Cette étude a permis de disposer d'une cartographie des sources de financement adéquat pour chaque ODD et les secteurs.



128. Sur le plan de la mobilisation des ressources nationales, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes et mécanismes visant l'assainissement des finances publiques et la mobilisation optimale de ressources propres, à savoir : (i) appui au déploiement des crédits en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP), (ii) assainissement du Secteur de la Finance Décentralisée, (iii) mise en place du Système d'Information de Gestion Des Finances Publiques (SIGFP) conforme aux directives de l'UEMOA à travers le Projet PAGE, (iv) mise en place de stratégies, outils et instruments pour une performance dans la mobilisation des ressources des collectivités locales ; et (v) instauration d'un dialogue de gestion entre les entreprises publiques et les structures de contrôle et de surveillance financière

129. En matière de mobilisation de ressources financières supplémentaires, tel que mentionné dans le VNR 2018, le Bénin a réalisé le mapping des PTF en lien avec les ODD. Par ailleurs, pour assurer une exhaustivité des informations relatives à l'aide publique, le Gouvernement a mis en place un système d'information orienté Web pour la collecte et l'analyse des données relatives à l'aide au développement.

130. Au plan de maîtrise de la dette publique, plusieurs réformes ont été également entreprises dont l'amélioration de la gouvernance institutionnelle de la CAA et le reprofilage de la dette du pays ;

131. En ce qui concerne les partenariats multi-acteurs, le Gouvernement a mis en place des mesures dont la loi portant partenariat public-privé, ainsi qu'un cadre de concertation des Organisations de la Société Civile (OSC) avec la DGCS-ODD pour favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre des ODD surtout au niveau communautaire.

132. Par ailleurs, en respect d'une part de la résolution A/RES/70/129 portant « Intégrer le volontariat dans la paix et le développement : le plan d'actions pour la prochaine décennie et au-delà » et d'autre part de la résolution A/Res/73/140 prise lors de l'Assemblée générale (UNGA73) qui encourage les gouvernements à coopérer davantage avec les organisations de volontaires et de la société civile, le pays a institué avec l'appui du Programme des Volontaires des Nations et du PNUD, le Corps National des Jeunes Volontaires pour le Développement. L'institution de ce Corps vise à développer le potentiel des jeunes par la promotion des services de volontariat formel et à les mobiliser pour leur pleine participation bénévole aux tâches de construction nationale. Pour mettre en œuvre ce Corps, l'Office Béninois des Services de volontariat des Jeunes (OBSVJ) a été créé et a recruté de 2015 à 2017, plus de 6.000 jeunes volontaires. Ces volontaires ont été déployés dans divers secteurs vitaux (éducation, santé, développement communautaire, appui aux collectivités locales, etc.). De même, une plateforme nationale des structures intervenant dans le volontariat a été mise en place pour mieux coordonner les interventions dans le domaine et rationaliser leurs contributions dans l'atteinte des ODD. En outre, l'OBSVJ a signé un accord de partenariat avec l'Association France Volontaires, dans le cadre du volontariat international et de réciprocité, qui a permis d'envoyer de 2016 à 2019, plus d'une vingtaine de jeunes volontaires béninois en France. Enfin, dans le but d'une meilleure valorisation du volontariat formel, un nouveau Programme national de



volontariat est en cours de finalisation avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie et du Programme des Volontaires des Nations Unies. Ce nouveau programme cible en priorité les primo demandeurs d'emploi et les jeunes déscolarisés qui ont souvent de grandes difficultés pour s'insérer dans le marché de l'emploi.

4.2. Contribution active des autres parties prenantes

4.2.1. La société civile

133. Les organisations de la société civile (OSC) exigent aux différents acteurs à tous les niveaux la reddition des comptes en ce qui concerne leurs interventions et veillent à la qualité des interventions menées. Elles servent de relais à beaucoup d'acteurs notamment étatiques, aux partenaires techniques et financiers ainsi que d'autres organisations et ONG internationales dans la réalisation de leurs activités. Celles-ci sont généralement en lien avec les sensibilisations de masse et les renforcements de capacités et sont de nature à leur permettre de maîtriser le contenu des ODD et de mieux jouer leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre des ODD. Le cadre de concertation des OSC autour des ODD mis en place en 2017 est le mécanisme institutionnel permettant de mobiliser toutes les parties prenantes dans une démarche multi-acteur et de poursuivre les efforts en matière de renforcement des capacités.

134. Sur le plan de la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale, les OSC ont mené des activités ayant facilité les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des ODD telles que la formation et l'installation de jeunes filles vulnérables, les sensibilisations pour le changement de comportement des parents vis à vis des jeunes filles ainsi que la forte implication de la jeunesse et des femmes dans le processus de développement local, la mise à disposition d'une application mobile pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, un engagement citoyen acceptable et bon nombre d'innovation envers la jeunesse, l'organisation d'appui et de don (organisation de soutien aux femmes les plus démunies, don de kits scolaires aux enfants démunis).

135. Sur le plan sanitaire, de nombreuses actions de sensibilisation menées par les OSC ont contribué à la réduction de la prévalence de la malnutrition, l'adoption des bonnes pratiques d'alimentation et de nutrition, l'assainissement du secteur, l'amélioration du taux de fréquentation des centres de santé avec, entre autres, un meilleur respect par les femmes des rendez-vous de consultation prénatale ainsi que du calendrier vaccinal, l'utilisation de moustiquaires imprégnées, l'amélioration de la qualité des soins. Ainsi, certaines OSC ont à leur actif plus de 20 000 personnes sensibilisées dans 5 communes du Zou, dans le Littoral, à Abomey-Calavi et à Parakou et plus de 3000 malades assistées au cours de l'année 2019.

136. Quant au secteur agricole, les acteurs de la société civile soulignent en termes de contributions importantes, la formation des producteurs agricoles sur l'utilisation des engrais biologiques, la sensibilisation des transformatrices sur la bonne pratique de conservation, d'emballage et de norme, la recherche de marché pour l'écoulement de la production à un prix rémunérateur, la formation et l'installation



des jeunes au métier d'agriculture, la formation et la sensibilisation des producteurs sur les techniques de gestion durable des terres et l'adaptation aux changements climatiques, l'adoption des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques, l'amélioration de la productivité des cultures agricoles, la lutte contre les ravageurs de moringa, la formation des vaccinateurs villageois de volailles, l'appui en infrastructures et équipements aux groupements de femmes entrepreneurs et transformatrices des produits agricoles, le renforcement du couvert végétal et la lutte contre les changements climatiques à travers la mise en terre des plants, l'autonomisation d'au moins 60 femmes dans le secteur, l'installation des caisses communautaires et l'installation de fermes piscicoles.

137. Dans le secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement, on note la promotion des actions d'hygiène et d'assainissement à travers l'approche assainissement total piloté par la commune (ATPC), l'assainissement routier, la valorisation des déchets plastiques biodégradables et non biodégradables par la production des pavés, briques et tuiles écologiques, la facilitation de l'accès à l'eau potable aux communautés, la contribution à l'augmentation du taux de couverture en eau potable, le transfert de compétence sur l'économie verte à l'endroit d'au moins cent jeunes entrepreneurs par an.

138. En outre, la très large majorité des OSC (98,31%) affirme la nécessité de l'exercice de la spatialisation des cibles prioritaires des ODD. En effet, selon ces dernières, la spatialisation offre l'avantage (i) d'une meilleure implication de l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement les collectivités territoriales (84,96%); (ii) d'une meilleure efficacité pour l'atteinte des cibles majoritairement locales (80,45%); (iii) d'une meilleure définition des projets liés à l'atteinte des cibles prioritaires (78,20%); et (iv) d'un partage équitable des ressources et moins de gaspillage puisque cette spatialisation répond aux besoins de chaque département et commune.

4.2.2. Les communes

139. Dans le but de créer une grande émulation autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'impliquer davantage les communes, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) à travers sa Commission OMD-ODD en collaboration avec la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) a initié avec l'accompagnement de son réseau de partenaires, le concours dénommé « Concours Agenda 2030 local » pour stimuler le développement de bonnes pratiques au niveau des Communes. L'objectif visé à travers cette initiative est de primer les meilleurs projets locaux qui constituent des bonnes pratiques d'intégration des ODD au niveau des 77 communes du Bénin en se basant sur les initiatives en cours de mise en œuvre dans les territoires communaux.

140. A cet effet, la commune de Toffo en collaboration avec l'ONG ReBin a mis en place un projet qui vise à améliorer l'environnement du marché central de la commune en collectant les déchets ménagers des familles, des populations, des fermiers, des agriculteurs, des usagers pour les transformer en biogaz et engrais organiques (compost). Depuis le lancement des opérations, il a été distribué 400.000



litres de biogaz à partir de 300 tonnes de déchets récoltés, à plus de 200 familles riveraines qui constituent des clients du centre avec environ 3.000 litres d'eau distribuées.

141. Au niveau de la Commune de Djougou, la mairie, en collaboration avec ses partenaires italiens, a initié sur un domaine de trois hectares (3ha 18a 36ca), le projet « Zéro exclusion » de réalisation d'un Centre d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE-BIRIM) pour faire face aux sérieuses difficultés de prise en charge des enfants en situation difficile. Ce centre offre aujourd'hui la protection sociale dans la commune de Djougou où des enfants abandonnés et des enfants victimes de la violence et de la marginalisation bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et s'épanouissent dans un environnement sain pour une meilleure réinsertion sociale et professionnelle.

142. Enfin, la Commune de Ouessè pour faire face à l'état de dégradation avancée de ses sols dont le rendement est en baisse de 50,85%, soit une perte monétaire de 190 965 F CFA par hectare, a mis en place un mécanisme pour former les producteurs agricoles sur les mesures de Gestion Durable des Terres (GDT) et d'Adaptation au Changement Climatique (GDT/ACC) dans tous les arrondissements de la Commune. Dans cette perspective, une plantation communale constituée essentiellement des plantes de « Moringa oleifera » et de « Khaya senegalensis », deux espèces importantes a été mise en place à titre pilote pour guider l'intervention des autres acteurs. Le choix de ces deux plantes réside d'une part dans leur participation à l'équilibre écologique et d'autre part au fait que certaines sont recherchées pour le traitement de plusieurs maladies et dans la lutte contre la malnutrition. Par cette action, la commune entend apporter une contribution significative à la résolution des problèmes de dégradation et de baisse de la fertilité des terres agricoles à travers la mise en œuvre des mesures de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (utilisation des plantes améliorantes, résidus de récolte, compostage), de Conservation des Eaux et des Sols (lune et demi-lune forestières) et d'Adaptation au Changement Climatique (amorçage des semences, variétés tolérantes à la sécheresse, semis précoces dans les bas-fonds, semis étalés dans le temps). D'autres stratégies pour améliorer les rendements agricoles telles que le labour perpendiculaire à la pente, le labour en bas de pente, la rotation des cultures et l'incinération des résidus de récolte sont également valorisées.

4.2.3. Le secteur privé

143. Partie prenante au processus de mise en œuvre des ODD, le secteur privé a un rôle crucial à jouer et la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) occupe une place importante de ce rôle. A cet effet, le Gouvernement a réalisé une étude sur l'état des lieux, les enjeux et les perspectives de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise au Bénin afin d'impliquer le secteur privé béninois dans l'appropriation et l'opérationnalisation des ODD. Les résultats ont permis d'identifier un ensemble de vingt (20) cibles ODD qui sont sensibles à la RSE et toute politique publique visant son déploiement. Un lien avec les cibles nationales prioritaires a été étudié et il se dégage que sur les quarante-neuf (49) cibles prioritaires nationales, un ensemble de



dix (10) cibles RSE sensibles sont prioritaires au niveau national à savoir les cibles 1.3 ; 5.1 ; 5.5 ; 6.4 ; 6.5 ; 8.9 ; 12.5 ; 13.1 ; 15.2 et 16.5. A cette liste, il convient d'adjoindre les six (06) cibles de mise en œuvre des ODD qui sont prioritaires d'office : 2.a ; 6.b ; 7.a ; 11.c ; 16.b et 17.17. Ainsi, un nombre total de seize (16) cibles prioritaires peuvent être classées sensibles à la RSE, lesquelles permettent d'engager la responsabilité de l'entreprise dans la réalisation des cibles ODD au Bénin.

144. A la faveur de ces résultats, les organisations militant pour la RSE au Bénin ont mené beaucoup d'actions pour la prise en compte de la RSE dans les entreprises au Bénin. Il s'agit de : (i) la tenue des séances de sensibilisation en vue d'encourager les bonnes pratiques dans les relations entre employés et employeurs dans les entreprises puis permettre de bonnes conditions de travail des employés au sein des entreprises, (ii) l'organisation des conférences débats et séminaires de formations sur la question de la RSE, (iii) la sensibilisation sur les enjeux de régulation des entreprises publiques et privées ainsi que les collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte de la problématique de la RSE et (iv) la contribution à la formulation d'un plan national RSE sur toute l'étendue du territoire. Ces interventions ont induit des changements et la prise de conscience de certaines entreprises au Bénin pour la mise en œuvre des bonnes pratiques RSE dans leur organisation. Il s'agit notamment des entreprises : Eau FIFA, ATC BEKO, AZALAÏ Hôtel, OKOUTA carrière, Station JNP. Ces pratiques concernent entre autres : l'assainissement des lieux et places publics ainsi que la conduite et la mise en œuvre des recommandations d'études d'impacts environnementaux par ces acteurs du secteur privé.

4.3. Evaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD : leçons apprises et bonnes pratiques

145. Après quatre ans de mise en œuvre des ODD et aux fins d'élaborer le VNR 2020 sur des données probantes, il est devenu nécessaire pour le Bénin de réaliser une évaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD. Elle vise à apprécier globalement les points forts et les points faibles de la mise en œuvre, d'identifier les goulots d'étranglement qui freinent la réalisation de l'agenda 2030 et d'y proposer des pistes de solution.

146. Cette évaluation couvre l'ensemble des 17 ODD ainsi que les 49 cibles prioritaires retenues par le Bénin. Elle repose sur deux critères d'évaluation, pertinence et efficacité, auxquels sont associées trois (03) questions évaluatives que sont : i) comment le Bénin a-t-il pris en compte les recommandations internationales et le contexte national pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 ? ii) dans quelle mesure les ressources requises pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 sont-elles rendues disponibles et utilisées ? iii) dans quelle mesure les réformes, programmes et interventions mis en œuvre au Bénin sont-ils susceptibles de contribuer à l'atteinte des cibles de progrès fixées sur les différents ODD. Ces trois questions ont été déclinées en 8 hypothèses spécifiques auxquelles les données recueillies ont permis d'apporter des réponses.



147. Les données utilisées proviennent, en grande partie d'une revue documentaire élargie, complétée par des données collectées auprès des points focaux ODD des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et des collectivités locales.

148. Il en ressort sept (07) principales conclusions : (i) le cadre institutionnel de mise en œuvre des ODD au Bénin est passablement adéquat ; (ii) la prise en compte, par le Bénin, des principes et orientations définis au niveau international pour la mise en œuvre des ODD est satisfaisante ; (iii) l'intégration des ODD aux principaux référentiels nationaux en matière de développement durable et aux documents opérationnels des différents acteurs de mise en œuvre est passablement satisfaisante ; (iv) la stratégie de mobilisation des ressources est peu satisfaisante ; (v) la capacité de consommation des ressources mises à disposition et de reporting des acteurs de la mise en œuvre des ODD au Bénin est peu satisfaisante ; (vi) le dispositif de suivi - évaluation mis en place est passablement adéquat et (vii) le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation en place ne permet pas de fournir des données complètes dans les délais requis.

149. Au regard des facteurs identifiés et qui freinent la mise en œuvre des ODD au Bénin, quelques recommandations fortes en corrélation avec chacune des 8 hypothèses spécifiques, sont proposées. Il s'agit, entre autres, (i) de renforcer le cadre institutionnel actuel de mise en œuvre par la création d'une entité plus globale dont la DGCS-ODD assurerait le secrétariat aux fins d'améliorer la synergie des actions et faciliter l'implication effective des divers acteurs (PTF, OSC et collectivités locales) ; (ii) de mettre en place une stratégie globale de mobilisation des ressources à travers la centralisation des informations sur les ressources affectées à la mise en œuvre des ODD par les diverses parties prenantes ; la finalisation du costing par la prise en compte de l'ensemble des projets structurants ; l'identification des gaps de financement et leur répartition selon les catégories d'acteurs potentiels de financement (Gouvernement, PTF, secteur privé etc.) et la mise en place d'un processus périodique de mobilisation de ressources complémentaires au-delà des engagements bilatéraux et multilatéraux traditionnels.) ; (iii) de mettre en place un programme de renforcement des capacités des acteurs responsables de l'ordonnancement et de l'exécution des budgets de PTA tout en simplifiant les mécanismes de mise à disposition des ressources et en renforçant le dispositif de recevabilité ; (iv) de mettre en place un cadre de suivi-évaluation plus global et plus adapté avec un plan pluriannuel chiffré et (v) d'intégrer les besoins en matière de ressources humaines et financières pour un meilleur fonctionnement des cellules statistiques dans l'évaluation financière du dispositif de suivi - évaluation.



V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

150. En termes de moyen de mise en œuvre, le Bénin voudrait mettre en lumière les initiatives clés développées pour booster les interventions déjà en cours en vue d'assurer la marche rapide du pays vers l'atteinte des ODD. Elles concernent la digitalisation, le projet conjoint de la statistique et les foras et tables sur le financement des ODD.

5.1. Digitalisation et numérique en faveur des ODD

151. Le numérique et la transformation digitale occupent une place primordiale dans le Plan d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021). L'objectif est de moderniser l'administration béninoise mais aussi de doter le Bénin d'infrastructures technologiques. Dans le cadre du projet de développement des infrastructures de téléphonie et de communication, le Bénin a déployé près de 250 km de fibres FTTH pour permettre l'accès facile aux services dans le Grand Nokoué.

152. Pour assurer la qualité des services, le Bénin a mis en place des structures de contrôle internationalement reconnues notamment l'ARCEP-Bénin qui veille bien aux standards et normes de qualité. Aussi, l'Agence Nationale de la Sécurisation des Systèmes d'Information (ANSSI) a-t-elle été créée par la loi n°2017-20 portant code du numérique en République du Bénin. Le Bénin dispose aujourd'hui d'un véritable écosystème pour les starts up. Ceci est dû à la mise en place d'un cadre juridique à travers le code du numérique appuyé par une volonté politique forte. Il est noté également le développement du e-commerce avec la présence de meilleurs acteurs reconnus pour leur pratique dans le domaine et la mise en place du cadre réglementaire et la lutte contre la cybercriminalité pour promouvoir et rassurer les achats en ligne.

153. Parlant de la digitalisation, le Bénin a une plateforme à clé publique qui permet de sécuriser nos plateformes. Le pays a démarré la dématérialisation des 7 premiers E-services à savoir le registre de commerce, le certificat de conformité environnemental, le permis de construire, le certificat de nationalité, l'attestation d'affiliation au Fond National de Retraites du Bénin (FNRB), l'attestation de jouissance des pensions, l'attestation de prise en charge des retraités.

154. Enfin, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Sécurité numérique et de son plan d'action pour la période 2020-2022 a pour objectif de créer, au Bénin, un cyberspace sécurisé et attrayant pour une économie numérique florissante. Une telle option nécessite des actions spécifiques ciblées pour assurer la protection des systèmes d'information, des entreprises et des citoyens. La mise en œuvre de cette politique est déclinée en 47 projets autour de cinq axes stratégiques. Leur réalisation permettra de renforcer la position du Bénin sur l'échiquier continental et mondial en la matière.

155. Ces initiatives en matière du numérique et de la digitalisation renforcent d'une part, les capacités du Bénin dans les infrastructures de soutien à la croissance et d'autre part, soutiennent les réformes du Gouvernement dans l'offre de services divers

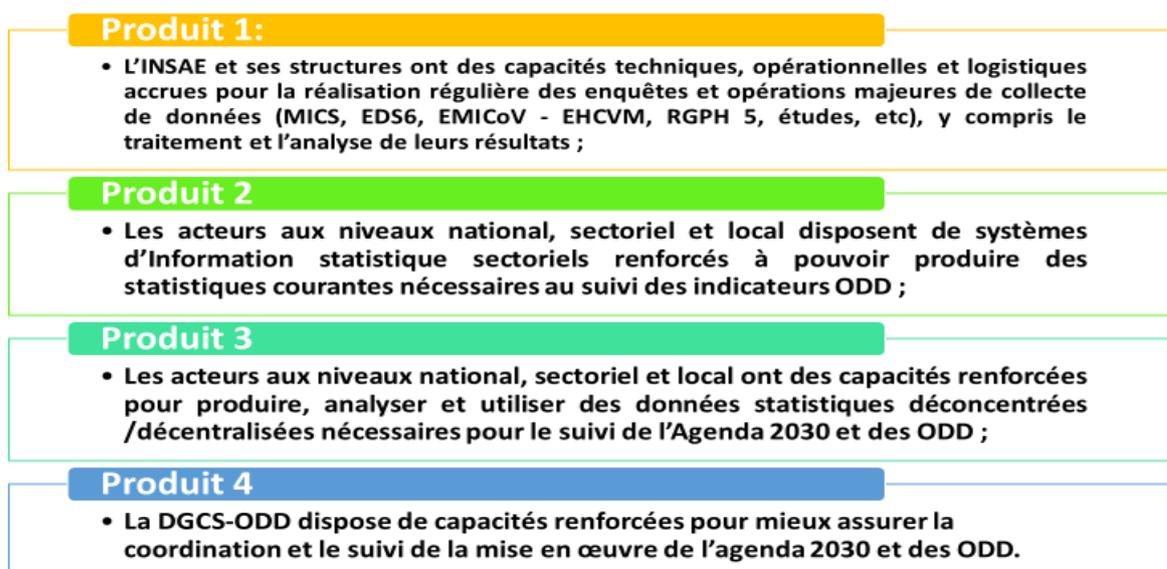


à la population. Elles restent capitales dans la mise en œuvre du principe "Ne laisser personne de côté".

5.2. Projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030

156. Pour faciliter le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Bénin, le Gouvernement en collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies, a mis en place un projet dénommé Projet Conjoint d'appui à la Statistique pour le Suivi de l'Agenda 2030 (PCSS-ODD). Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la 3ème génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-3) qui ambitionne de « disposer d'un Système Statistique National (SSN) fonctionnel, produisant à temps des statistiques fiables, cohérentes et disponibles dans tous les domaines et adaptées aux besoins des utilisateurs pour une meilleure planification et un développement harmonieux du Bénin, en cohérence avec ses engagements internationaux ». Il vient donc renforcer le Système Statistique National (SSN) pour faire face à ce défi de production et d'analyse des données de qualité ceci conformément à la Déclaration du Partenariat Statistique au service du Développement au 21ème siècle (PARIS-21), L'objectif visé à travers une telle initiative est de contribuer à la mise en place d'un cadre performant de production et d'analyse de données statistiques de qualité, adéquates pour le suivi et l'évaluation des politiques nationales et sectorielles de développement, à l'instar du Plan National de Développement (PND : 2018-2025), du Programme de Croissance pour le Développement Durable PC2D (2018-2021) en lien avec l'Agenda 2030 et les ODD. Par ailleurs, le PCSS-ODD contribuera au suivi du Cadre de Coopération entre le Bénin et les Nations Unies. A cet effet, quatre produits sont attendus d'ici la fin du projet et se déclinent ainsi qu'il suit :

Figure 7 : Cadre de résultat du projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030



Source : Extrait document projet conjoint d'appui statistique, mai 2020



157. Pour atteindre les objectifs prévus dans ce cadre de résultats, la stratégie proposée s'appuiera sur des partenariats stratégiques avec les PTF, les structures et institutions nationales et le secteur privé et repose sur quatre piliers stratégiques que sont : (i) la réalisation des enquêtes et opérations majeures ; (ii) le renforcement et le développement des Systèmes d'Information statistique sectoriels pour la production des statistiques courantes ; (iii) la production des statistiques déconcentrées et décentralisées et (iv) le renforcement de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de ses ODD.

158. D'un coût global estimé à 20 752 650 dollars des Etats-Unis, le PCSS-ODD sera financé par les ressources propres des Agences signataires, du Gouvernement et par des ressources des partenaires souhaitant participer à sa mise en œuvre. Un mécanisme flexible de financement est d'ailleurs mis en place pour permettre aux partenaires au développement désirant accompagner le Programme d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures. Il est d'une durée de quatre ans et décliné en plans de travail annuels qui précisent en détail les activités à réaliser chaque année afin d'en faciliter le suivi de la mise en œuvre.

5.3. Foras et tables rondes sur le financement des ODD

159. Dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités nationales de financement et d'épargne, et face aux besoins importants de ressources financières et technologiques indiqués par le costing des cibles prioritaires des ODD, le Bénin a opté pour la mise en œuvre de nouvelles approches de financement fondées sur :

- l'organisation de tables rondes sectorielles de plaidoyer pour prospecter le financement des ODD au-delà des partenaires et donateurs traditionnels et approcher également les fondations philanthropiques, le secteur privé y compris les financements innovants, autour d'une initiative intitulée « initiative spéciale de financement des ODD «Ne laisser personne de côté». Cette initiative prend en compte, parmi les 49 cibles prioritaires, celles dont la mise en œuvre aura l'impact le plus important sur la population, de manière à ne laisser personne de côté ;
- l'organisation d'un Forum national sur le financement au niveau local en vue de capter les voies et moyens devant aider à relever les défis liés au financement des normes d'actions prioritaires retenues lors de l'exercice de spatialisation des cibles prioritaires.



VI. CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES

6.1. Conclusion

160. La troisième contribution nationale volontaire du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable, édition 2020 capitalise les expériences du pays de ses deux participations (2017 et 2018) audit forum. Elaboré suivant une approche participative et inclusive avec l'ensemble des acteurs, le présent rapport rend compte des actions réalisées dans la marche vers l'atteinte des ODD au titre de la gestion 2019 et des perspectives.

161. Une section importante de ce rapport est la présentation des progrès réalisés sur les objectifs et les cibles. Ainsi, l'analyse des différents progrès réalisés sur les cibles et les objectifs révèle que les ODD du pilier « Population » sont ceux qui présentent actuellement les meilleures performances notamment l'ODD 2 « faim zéro » (indice égal à 21). Ces objectifs sont suivis respectivement de l'ODD 13 « lutte contre le changement climatique » (indice égal à 20) du pilier « Planète », l'ODD 7 « Energie propre et d'un coût abordable » (indice égal à 19) du pilier « Prospérité » où le taux d'électrification a légèrement augmenté passant de 27,6% en 2015 à 29,2% en 2018 et la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passé de 33,4% à 34,5% de 2014 à 2017-2018. L'ODD 16 « Justice, paix et institutions efficaces » du pilier « Paix » (indice égal à 18) a réalisé une bonne performance.

162. Face à la question des villes au Bénin, le diagnostic révèle une amélioration modérée de l'indicateur relatif à la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats liés à l'accès au logement décent. Ainsi, pour un meilleur assainissement des villes, le Gouvernement a mis en exécution le programme d'asphaltage des neuf plus grands centres urbains du pays.

163. La prise en compte de la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD s'est poursuivi. A cet effet, le Bénin a réalisé un processus de spatialisation des cibles priorisées des ODD dans les 77 communes. Cet exercice qui a permis de prioriser pour chacune des communes dix (10) cibles prioritaires assorties des normes d'actions à réaliser, présente l'avantage d'établir une articulation entre la déclinaison locale des cibles prioritaires des ODD, les domaines de développement local et les normes d'actions publiques locales définies par la loi sur la décentralisation.

164. En outre, prenant acte des impératifs de la Déclaration politique issue du sommet des Chefs d'Etat de juillet 2019, le Bénin s'est basé sur les résultats d'une évaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD, pour mettre en place un Cadre décennal d'Accélération des ODD (CDA-ODD).

165. En matière de financement des ODD, il est à souligner l'amenuisement des capacités nationales de financement, face aux besoins importants de ressources financières et technologiques indiqués par le costing des cibles prioritaires des ODD. A cet effet, le Bénin a opté pour la mise en œuvre de nouvelles approches de financement fondées sur l'organisation des tables rondes, des fora et la recherche de financements innovants.



6.2. Prochaines étapes

166. En termes de perspectives, le Bénin envisage : (i) le renforcement de l'intégration des cibles prioritaires dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux ; (ii) la poursuite du renforcement du système d'informations statistiques ; (iii) la poursuite de la mobilisation des ressources pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD ; (iv) la prise en compte des effets d'entraînement et de synergies dans les interventions en faveur des ODD ; (v) la mise en œuvre réussie des ODD au niveau local et (vi) le renforcement du cadre du institutionnel de coordination et de suivi.

167. De façon spécifique, les prochaines étapes vont s'inscrire dans l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre décennal d'actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD et du guide méthodologique d'intégration des agendas internationaux dans les cadres nationaux de planification.

6.2.1. Cadre décennal d'actions comme levier pour accélérer la mise en œuvre des ODD

168. L'année 2021 marque pour la communauté internationale, le début d'une nouvelle « Décennie d'actions » pour la mise en œuvre des ODD. L'atteinte des ODD à l'horizon 2030 suggère de s'inscrire dans une décennie d'actions coordonnées, ambitieuses et accélérées, tout en redoublant d'efforts pour des progrès plus remarquables et mesurables dans le temps.

169. En vue d'y parvenir, le Gouvernement du Bénin a élaboré un Cadre Décennal d'Actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD (CDA-ODD) 2021-2030. Ce document élaboré avec toutes les parties-prenantes vise à obtenir le consensus sur les efforts des acteurs pour un nouvel élan vers l'atteinte des ODD. Il s'agit, comme en a décidé le sommet des ODD de septembre 2019, de « promouvoir une croissance économique durable et inclusive garantissant un emploi productif et un travail décent pour tous ». L'atteinte d'un tel objectif suppose la mobilisation de ressources de tous genres et de partout.

170. L'approche méthodologique adoptée passe par : (i) l'identification des problèmes majeurs qui freinent la levée des goulots d'étranglement par pilier d'ODD ; (ii) les enseignements tirés de l'évaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD ; (iii) l'identification des solutions accélératrices de progrès pour la levée de ces problèmes majeurs ; (iv) la prise de dispositions pour la décennie à venir à travers le choix de projets d'investissements structurants et (v) l'identification d'un mécanisme de financement sur la base des partenariats possibles. En effet, cette démarche fondée entre autres sur les principes de l'agenda 2030 (universalité, approche intégrée, responsabilité partagée, redevabilité et ne laisser personne de côté) s'est appuyée sur l'examen approfondi des goulots d'étranglement par Pilier d'ODD ayant permis de retenir les mesures ou solutions accélératrices pour lever lesdits problèmes majeurs par ODD. Ensuite, il a été question de prendre en compte le contexte sanitaire et d'opérer des choix des projets/programmes à effets d'entraînement en vue de leur budgétisation. Lesdits projets/programmes devront s'inscrire dans les priorités du Gouvernement à travers le PND avec un ancrage sur le portefeuille actif



de l'Etat. Une stratégie de mobilisation des ressources sera proposée pour assurer leur financement.

171. Le mécanisme de financement et de partenariats possibles a porté sur l'analyse de la contribution du secteur public, celle des PTF, de même que sur celles des partenaires nationaux. En effet, le Gouvernement se doit de tenir ses engagements en s'assurant de la bonne évolution de l'activité économique suite aux effets néfastes de la pandémie de la covid19. L'impact de la covid19 se manifeste, entre autres, par la baisse du commerce international ; la baisse des transferts de fonds des migrants de leurs pays d'accueil vers leurs pays d'origine ; le ralentissement de l'activité économique nationale dû au confinement partiel ; et la baisse des prestations offertes par les services publics. Ainsi, le Gouvernement devra créer les conditions favorables pouvant amener les partenaires nationaux à savoir le secteur privé, les collectivités territoriales de même que la diaspora et les partenaires internationaux à jouer pleinement leur rôle.

6.2.2. Guide méthodologique d'intégration des agendas internationaux dans les cadres nationaux de planification

172. Pour pérenniser le processus de prise en compte des ODD dans les cadres nationaux de planification, le Bénin envisage l'élaboration d'un guide dédié à cet exercice. Ce guide a l'avantage de faciliter l'intégration et/ou l'alignement des politiques et programmes de développement tant au niveau national, sectoriel que communal sur les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine. A travers une approche basée sur le scoring, le degré de prise en compte des cibles prioritaires des deux agendas pourra être évalué dans les différents documents de planification.



ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 4 : Niveaux d'évolution des indicateurs des cibles prioritaires

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde										
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	40,1 (EmicoV 2015)	40,1					23,2	%	INSAE
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	15,3 (EmicoV 2015)	15,3					10,2	%	INSAE
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale	3,3 (EmicoV 2015)	3,3					35	%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	25,4 (MICS 2014)			24,3 (EDS 2017-2018)			100	%	INSAE
	1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) sur au moins une terre	0,43 (EmicoV 2015)	0,43						%	INSAE
	1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier)	1,3 (EmicoV 2015)	1,3					100	%	INSAE
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable										
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	14,23 (Bilan alimentaire 2015)	14,23					6,6	%	INSAE
	2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire		22,7						%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	9,6 (ACVSA 2017)			9,6			3,6	%	INSAE
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	34 (MICS 2014)			32,2 (EDS 2017-2018)			10	%	INSAE
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	6,2 (MICS 2014)			6,8 (EDS 2017-2018)			1,8	%	INSAE
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de	6,61 (2015)	6,61	6,9	7,3	7,3	7,86	13,22	Tonne/unité de travail	DPP/MAEP



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	l'exploitation agricole, pastorale ou forestière									
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires							FCFA	MAEP	
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges										
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	347 (MICS 2014)			391 (EDS 2017-2018)			214	100 000	INSAE
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	77.2 (MICS 2014)			78			99	%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	58,8 (MICS 2014)			52 (EDS 2017-2018)			69	%	INSAE
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveaux-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	115 (MICS 2014)			96 (EDS 2017-2018)			86	1 000	INSAE
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	38 (MICS 2014)			30 (EDS 2017-2018)			28	1 000	INSAE
	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	41,6 (MICS 2014)			57 (EDS 2017-2018)			80	%	INSAE
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2,11 (2015)	2,11	0,9	1,6	1,1		0,1	1 000	MS-DPP
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes	3,859 (2015)	3,859	3,621	3,329	0,154		0	Nombre	PSLS/MS
	3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (%)	7,36 (2015)	7,36		6,7			0	%	PSLS/MS
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	47 (2015)	47	55	61	62,6		0	%	PSLS/MS
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	36,3 (2015)	36,3	34,2	30,3	33,4		11	100 000	MS-PNT



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	155 (2015)	155	146	165				1 000	MS-DPP
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	23,4 (2015)	23,4						100 000	MS-DPP
	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires								Nombre	MS-PNLMT
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	22,91 (2015)	22,91						%	MS-PNLMT
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	47,23 (2015)	47,23						%	MS-PNLMT
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasis	6,18 (2015)	6,18						%	MS-PNLMT
	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	7,75 (2015)	7,75						%	MS-PNLMT
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome								%	MS-PNLMT



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	18,7 (2015)	18,7	30,8	20,6			12,67	10 000	MS-DPP
	3.4.3: Létalité liée au cancer	32,6 (2015)	32,6	50,9	30,7			3,38	10 000	MS-DPP
	3.4.4 Létalité liée au diabète	9,74 (2015)	9,74	28,7	26,7			1,69	10 000	MS-DPP
	3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	4,84 (2015)	4,84	10,7	12,8			2,53	10 000	MS-DPP
	3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine								%	
	3.4.7 Taux de mortalité par suicide								%	MS-DPP
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	11,8 (MICS 2014)			11,7 (EDS 2017-2018)			25	%	INSAE
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	19,4 (MICS 2014)			2 (EDS 2017-2018)			0	1 000	
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	94 (MICS 2014)			108 (EDS 2017-2018)			60	1 000	INSAE

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	90,4 (2014)							%	DPP/MEMP
	4.1.2 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	66,5 (2014)							%	DPP/MEMP
	4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	48,3 (2014)							%	DPP/MEMP
	4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	60,2 (2014)							%	DPP/MEMP
	4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français	38 (2015)	38	74,8	67,8			100	%	DPP/MESTFP
	4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du	10 (2015)	10	34,4	63			99	%	DPP/MESTFP



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	secondaire qui obtiennent la moyenne en mathématiques,									
	4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	65,3 (EDS 2017-2018)			65,3 (EDS 2017-2018)				%	INSAE/MEMP
	4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	79,2 (2015)	79,2	71,3	60,2	58,5	54,8	100	%	INSAE/MEMP
	4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	89,4 (EDS 2017-2018)			89,4 (EDS 2017-2018)			100	%	INSAE
		124,8 (2015)	124,8	115,4	113,3	110,8	108,3		%	DPP/MEMP
	4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	45,8 (EDS 2017-2018)			45,8 (EDS 2017-2018)			100	%	INSAE
		57,1 (2015)	57,1	55,5	47,6	44,3	40,7		%	DPP/MESTFP
	4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	33,6 (EDS 2017-2018)			33,6 (EDS 2017-2018)			100	%	INSAE
		44,3 (2015)	44,3	43,7	38,1	25,8			%	DPP/MESTFP



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC								%	DPP/MESTFP
	4.4.3 Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle								%	DPP/MESTFP
	4.4.4 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	26,48 (2016)		26,48	24,8			70	%	DPP/MESRS
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,89 (EDS 2017-2018)			0,89 (EDS 2017-2018)				1	INSAE
		0,98 (2015)	0,98	0,94	0,93	0,95	0,92	1	1	DPP/MEMP
	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,74 (EDS 2017-2018)			0,74 (EDS 2017-2018)			1	1	INSAE
		0,744 (2015)	0,744	0,793	0,797	0,805	0,814		1	DPP/MESTFP



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0,81 (EDS 2017-2018)			0,81 (EDS 2017-2018)			0,97	1	INSAE
	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	0,61 (EDS 2017-2018)			0,61 (EDS 2017-2018)			0,82	1	INSAE
	4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	0,41 (2016)		0,41	0,43	0,41	0,42	1	1	DPP/MESRS
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles										
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence (1) ou absence (0) d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1 (2015)	1	1	1	1	1	1	0 : absence 1 : présence	MASM
	5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	0,607 (2015)	0,607					1	1	INSAE/MASM
	5.1.3 Proportion de femmes et de filles âgés de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale	7 (EDS 2017-2018)			7 (EDS 2017-2018)				%	INSAE
	5.1.4 proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en	24,88 (MICS 2014)			29,3 (EDS 2017-2018)			0	%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	unions avant l'âge de 18 ans									
	5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge	856 (2015)	856	920	1055	1115			Nombre	MASM
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	8,43 (2015)	8,43	8,43	8,43	8,43	7,23	40	%	Assemblée Nationale/Cour Constitutionnelle
	5.5.2 Proportion de femmes ministres	20 (2015)	20	14,3	18,2	18,2	20,83	40	%	MTFP
	5.5.3 Proportion de femmes conseillères communales	4,45 (2015)	4,45	4,45	4,45	4,45	4,45	40	%	MTFP
	5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	11,4 (2015)	11,4					40	%	MTFP
	5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes	21,63 (EMICoV 2015)	21,63							INSAE
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau										
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	38,2 (MICS 2014)							%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	[Proxy 6.1.1] Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)	72,1 (EMICoV 2015)						100	%	INSAE
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53 (2015)	53	54	55	57,9	62	100	%	DGEau-SONEB/MEM
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	45,8 (2015)	45,8	42,6	41,8	40,5	37	100	%	DGEau-SONEB/MEM
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	7,1 (MICS 2014)						100	%	INSAE
	[Proxy 6.2.1] Proportion de la population ayant accès à des latrines (%)									
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau									ND



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles								ND	ND
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	35 (2015)	35	36	36,3	36,5	36,7	100	%	DGEau/MEM
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable										
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	33,36 (MICS 2014)			34,46 (EDS 2017-2018)			45,05	%	INSAE
	7.1.2 Taux d'électrification	27,63 (2015)	27,63	29	29,7	29,2		63,9	%	DGE/ME
	Taux d'électrification en milieu urbain									DGE/ME
	Taux d'électrification en milieu rural									DGE/ME
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	3,69 (MICS 2014)			4,81 (EDS 2017-2018)					INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage	39,1 (EDS 2017-2018)			39,1 (EDS 2017- 2018)					INSAE
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous										
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main- d'œuvre.	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	(-2,1) (2011)	(-3,4)					7	%	INSAE
	8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant	2941,2 (2016)		2941,2	2954,6	3106			FCFA	DPP/MDGL
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	65,60 (EmicoV 2015)	65,60				92,6		%	INSAE
	8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	70,95 (EmicoV 2015)	70,95						%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source	
			2015	2016	2017	2018	2019	2030			
entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers											
	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2370,32 (EmicoV 2015)	2370,32						FCFA	INSAE
	8.5.2 Taux de chômage	2,3 (EmicoV 2015)	2,3			2,3		1,26	%	INSAE	
	8.5.3 Taux de sous-emploi visible	39 (EmicoV 2015)	39			62,6		23,83	%	INSAE	
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total									INSAE/MTCA	
	8.9.2 Taux de croissance du PIB directement tiré du Tourisme									INSAE/MTCA	
	8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	4,28 (EmicoV 2015)	4,28			9 (ERI-ESI 2018)			%	INSAE/MTCA	



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source	
			2015	2016	2017	2018	2019	2030			
	8.9.4 Taux de croissance des emplois dans les secteurs du tourisme	(-21,7) (EMICoV 2015)	(-21,7)							INSAE/MTCA	
	8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015						20	%	MTCA	
	8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015							%	MTCA	
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation											
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année								%	INSAE/MIT	
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier	46 (2016)		46	37	50	58	85	%	DGI/MIT	
	9.1.3 Trafic fret ferroviaire	70341 (2011)							75000	Tonne	ANaTT/MIT
	9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	260555 (2015)	260 555	253 670	249 337	249 382	247 332	709925	Nombre	ANAC-DPP/MIT	
	9.1.5 Trafic fret aérien	8353159 (2015)	8353159	6389236	1822022	1970437	1892535	27847000	Kilogramme	ANAC-DPP/MIT	
	9.1.6 Transport marchandises au port	10547445 (2015)	10547445	8701403	9439933	10358400	10093438	15000000	Tonne	PAC/MIT	
	9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau								Nombre	DGI-DTFL/MIT-Communes-COBENAM	
	9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des	9 (2015)	9	9	9	9	9		%	DPP-CNSR/MIT	



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	infrastructures routières									
	9.1.9 Temps moyen de séjour des navires au port	6 (2015)	6	6	6	6	6		Jour	PAC/MIT
	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	0 (2015)	0	0	0	0	0		%	DPP/MENC
	9.1.11 Taux de pénétration de la RNT	0 (2015)	0	0	0	0	0		%	DPP/MENC
	9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers								%	DPP/MENC
	9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	0,05 (2015)	0,05	0,21	0,24	0,23	0,21		%	DPP/MENC
	9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	7,79 (2015)	7,79	25,2	40,4	48	52,02	80	%	DPP/MENC
	9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens								%	DPP/MENC
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	10,04 (2015)	10,04	9,9	9,6	9,16		20,08	%	INSAE
	9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant	63708 (2015)	63 708	63737	63171	62820			FCFA	INSAE/MIC



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	14,97 (2015)				12,1			%	INSAE/MIC
	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB								
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants									DPP/MESRS



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
développement d'ici à 2030										
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein										
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	19,89 (EmicoV 2015)	19,89					33,55		INSAE
	10.1.2: Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population	9,93 (EmicoV 2015)	9,93					16,75		INSAE
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	10.2.1: Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	23,05 (EmicoV 2015)	23,05					13,33		INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	28,5 (EmicoV 2015)	28,5						0	ND
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables										
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	4,69 (MICS 2014)			0,99 (EDS 2017-2018)				0	INSAE
	11.1.2 Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées								%	MCVDD
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique									INSAE/DSA/MAEP



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique									MCVDD
11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base									ANPC/MISP
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables										
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une	12.2.1 Consommation de matière									INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.2: consommation intérieure de matière par habitant									INSAE
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production des déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national									DPP/MCVDD-Mairies
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics									MEF
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1 Nombre d'étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine d'environnement.									DPP/MESRS
	12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbres, école verte.)									DPP/MEMP/MESTFP
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions										



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	49,35 (2016)		49,35	58,4	58,44		100	%	MISP
	13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	0,23 (2016)		0,23	0,07	0,49		0	100 000	DPP-ANPC/MISP
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes								100 000	DPP-ANPC/MISP
	13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	732,41 (2016)		732,41	664,6	643,2		100	100 000	MISP
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable										
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques									MCVDD
	14.2.2 Superficie de zones économiques marines								Miles marin	MCVDD
	14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques								Km ²	MCVDD



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées								Ph	MCVDD
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité										
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	49,55 (2015)	49,55					70	%	DPP/MCVDD
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées								%	DPP/MCVDD
	15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées								%	MCVDD



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	4,5 (2015)	4,5						50	MCVDD
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	41,23 (2015)	41,23						25	% CENATEL-DPP/MCVDD
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes										



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	95,08 (MICS 2014)			90 (EDS 2017-2018)			0	%	INSAE
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,									OCPM/MISP/MASM/MJL
	16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants								100000	OCPM/MISP/MASM/MJL
	16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	0,68 (EDS 2017-2018)			0,68 (EDS 2017-2018)			0	%	INSAE
	16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	88,39 (2016)		88,39	95,3	86,8	93,16	100	%	DPP/MJL



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	55 (ERI-ESI 2018)				55	80		%	DGPN-DGCN-BPM/MISP/MJL/INSAE
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	69,1 (2015)	69,1	65,6	62,2	57,5	52,51	23,27	%	DPP/MJL
	16.3.3 Distance moyenne au TPI	13,42 (2015)	13,42	13,42	13,42	13,42	13,42	8,28	Km	DPP/MJL
	16.3.4 Ratio magistrat/habitant	1,42 (2015)	1,42	1,42	1,42	1,1	1,1	2,5	100 000	DPP/MJL
	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part			5	4	3	2		Nombre	DPP/MDN
	16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure									DPP/MJL
	16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables	0,7 (2015)	0,7						%	INSAE



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source
			2015	2016	2017	2018	2019	2030		
	16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits								Homme	DPP/MDN
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2,43 (EMICoV 2015)	2,43					0	%	INSAE
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents								%	INSAE
	16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	15,71 (2017)			15,71	23,08		100	%	DPP/MJL
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	2015								DGB/MEF



Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence						Valeurs cibles	Unité	Source	
			2015	2016	2017	2018	2019	2030			
transparentes à tous les niveaux	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	38,55 (2015)	38,55						100	%	INSAE
	16.6.3: Indice de perception de la gouvernance	58,8 (2014)	58,6	58,9	58,7	58,7			80		Indice Ibrahim
	16.6.4: Indice de la gouvernance locale										DPP/MDGL
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	84,8 (MICS 2014)			85,53 (EDS 2017-2018)				100	%	INSAE
	16.9.2 Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil	53 (2014)			57			73			DPP/MAEC
	16.9.3: Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	47 (2014)	53	55	61	63	67				DPP/MAEC

Source : DGCS-ODD/INSAE, mai 2020



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
DECLARATION LIMINAIRE	vii
FAITS SAILLANTS.....	ix
I. INTRODUCTION	1
II. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN.....	2
2.1. Note conceptuelle et feuille de route du processus	2
2.2. Ateliers nationaux d'animation du processus	3
2.3. Ateliers Régionaux et internationaux et partage d'expériences autour du processus.....	3
III. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR.....	4
3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable	4
3.2. Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	4
3.3. Spatialisation des cibles prioritaires des ODD.....	5
3.4. Mise en œuvre du principe « Ne laisser personne de côté ».....	6
3.5. Mécanismes Institutionnels.....	9
3.6. Questions d'ordre structurel	13
IV. PROGRES SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES.....	16
4.1. Niveau d'avancement des cibles et réponses des politiques publiques au Bénin 16	
4.1.1. Progrès des indices de performance des ODD et des cibles prioritaires... 16	
4.1.2. Niveau d'avancement dans la mise en œuvre des ODD..... 19	
4.2. Contribution active des autres parties prenantes..... 41	
4.2.1. La société civile..... 41	
4.2.2. Les communes	42
4.2.3. Le secteur privé	43
4.3. Evaluation sommaire de la mise en œuvre des ODD : leçons apprises et bonnes pratiques..... 44	
V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	46
5.1. Digitalisation et numérique en faveur des ODD..... 46	
5.2. Projet conjoint d'appui statistique pour le suivi de l'agenda 2030	47
5.3. Foras et tables rondes sur le financement des ODD	48
VI. CONCLUSION ET PROCHAINES ETAPES	49



6.1. Conclusion.....	49
6.2. Prochaines étapes.....	50
6.2.1. Cadre décennal d'actions comme levier pour accélérer la mise en œuvre des ODD.....	50
6.2.2. Guide méthodologique d'intégration des agendas internationaux dans les cadres nationaux de planification.....	51
ANNEXE STATISTIQUE.....	a

